



Coopérative d'apiculteurs artisanaux des quatre préfectures forestières du sud-ouest de la République centrafricaine (RCA) pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté parmi les populations autochtones Bayaka

Présenté par :
Maison de l'Enfant et de la femme Pygmées (MEFP)

04 DECEMBRE
2017

Table des matières

Liste des acronymes	4
1. Contexte et justification du projet.....	5
1.1 Problématique.....	5
1.2 Pertinence du projet.....	7
1.2.1 Selon les plans nationaux de développement.....	8
1.2.2 Pour l'organisation.....	9
1.2.3 Pour les bailleurs de fonds	9
2. Formulation du projet	10
2.1 Cadre logique	10
2.2 Risques anticipés	18
3. Faisabilité du projet.....	22
3.1 Évaluation globale de la faisabilité	22
3.1.1 Faisabilité organisationnelle.....	22
3.1.2 Faisabilité technique, matérielle et humaine.....	23
3.1.3 Faisabilité géographique	25
3.1.4 Faisabilité politique.....	25
3.1.5 Faisabilité légale	25
3.1.6 Faisabilité socioculturelle.....	26
3.1.7 Faisabilité environnementale.....	26
3.1.8 Faisabilité financière	26
3.1.9 Faisabilité économique	27
3.1.10 Égalité entre les hommes et les femmes	27
3.2 Les parties prenantes et bénéficiaires.....	28
3.2.1 Les parties prenantes.....	28
3.2.2 Les bénéficiaires	29
3.3 Stratégie de durabilité	31
3.3.1 Implication et participation des bénéficiaires au projet	31
3.3.2 Transfert de connaissances et formation.....	32
3.3.3 Appropriation des résultats par les bénéficiaires.....	32
3.3.4 Après la fin du projet	32
4. Planification du projet	32
4.1 Dimension technique.....	33
4.1.2 Description des tâches et d'affectation des ressources.....	33

4.2 Dimension temps.....	42
4.3. Dimension coûts	43
5. Gestion du projet.....	47
5.1 Structure de projet	47
5.2 Mécanismes de suivi.....	51
5.3 Mécanismes d'évaluation	54
5.4 Clôture officielle du projet	55
Références.....	56
ANNEXE 1 : Présentation de la MEFP	57
ANNEXE 2 : Diagramme de Gantt	63
ANNEXE 3 : Budget détaillé par activité.....	64
ANNEXE 4 : Structure organisationnelle de la MEFP	65

Liste des acronymes

AFD	Aide Française pour le Développement
APDS	Aires protégées de Dzanga-Sangha
CFA	Franc des Colonies Française d'Afrique
DSRPII	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté 2011-2015
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/ Food and Agriculture Organisation
GPS	Système de Positionnement Global/Global Positioning System
MEFP	Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPS	Programme de Petites Subventions
USD	Dollar américain
RCA	République centrafricaine
RCPCA	Relèvement et Consolidation de la Paix en République Centrafricaine
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SIG	Système d'Information Géographique
USAID	Agences des États-Unis pour le Développement International
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

1. Contexte et justification du projet

Le présent projet constitue l'une des solutions envisagées pour résoudre le problème de la pauvreté auquel sont confrontées les populations autochtones, c'est-à-dire les pygmées (Bayaka) de la forêt du sud-ouest de la République centrafricaine (RCA), en valorisant l'apiculture qu'elles pratiquent traditionnellement. Le mot Bayaka est le nom local attribué aux pygmées en RCA. Dans cette première partie du document, qui consiste à exposer le contexte et la justification du projet, il sera question d'établir tout d'abord la problématique puis, en deuxième lieu, aborder la pertinence du projet.

1.1 Problématique

Il ressort globalement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP2 2011-2015) que le niveau de pauvreté reste un défi important pour la République centrafricaine, malgré une forte mobilisation nationale pour peser sur les déterminants de ce phénomène, dont les racines sont profondes. Selon l'Economist Intelligence Unit (EIU), près de 8 % de la population montrent des taux de malnutrition aiguë et 1,9 % de malnutrition sévère depuis 2013 et persiste jusqu'à présent. En effet, dans un papier écrit par l'Association SOS Minorité qu'en 2016, 40% de la population se trouve toujours dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë. Dans une étude, la Maison de l'Enfant et de la femme pygmées (MEFP) note que cette situation de pauvreté est beaucoup plus inquiétante parmi les pygmées et en explique-les raisons.

Tout d'abord, l'organisation observe que les terres et les ressources naturelles des autochtones Bayaka ne bénéficient d'aucune protection légale telle que le recommandent les instruments juridiques internationaux qui traitent de leur situation spécifique comme la Convention 169, OIT dont la RCA a ratifié en 2010 mais dont la mise en application pose de sérieux problèmes. Cette situation de non protection légale a favorisé l'entrée, de manière anarchique, d'autres catégories de la population sur ces terres occupées et

utilisées traditionnellement par les autochtone Bayaka, qu'elles surexploitent et appauvrissent à un rythme effréné pour des fins mercantiles (Rapport de Consultation, 2006)

Il y a ensuite le phénomène de création des aires protégées qui restreignent drastiquement l'accès de ces populations autochtones, très dépendantes des forêts et des ressources naturelles, et notamment des ressources fauniques, ce qui limite leur accès à la protéine animale.

On note par ailleurs la création des sociétés forestières qui attirent une foule de gens, ce qui vient exercer une pression supplémentaire sur les ressources fauniques et les produits forestiers non ligneux (PFNL), hypothéquant ainsi l'avenir nutritionnel et économique des autochtones Bayaka.

De plus, la MEFP constate que la présence des campements ou sites miniers qui attirent également un nombre impressionnant de gens qui font aussi de la surexploitation des ressources naturelles pour leur survie pendant leurs séjours en forêt, ce qui réduit de manière inquiétante la capacité des autochtones Bayaka à jouir d'une vie satisfaisante.

Enfin, les conflits politico-militaires très fréquents dans le pays qui ont contribué ces derniers temps à aggraver la situation car ils ont poussé dans les forêts de cette zone cible du projet des populations sans aucun sens de durabilité, qui se jettent sur les ressources et les exploitent de manière outrancière et irresponsable.

En effet, lors de la prise de pouvoir par la Séléka (coalition de groupes armés) en 2013, ces groupes ont posé des actes de destruction plombant ainsi le tissu économique dont le pays peine à se relever.

Maîtrisant très mal les activités forestières, ces populations autres que les Bayakas recourent systématiquement aux services de ces derniers pour réaliser. Par conséquent, ces autochtones deviennent volontairement leurs complices ou sont forcés de l'être. Ils participent à la destruction des ressources naturelles de leurs forêts et contribuent ainsi à leur propre insécurité alimentaire et à l'aggravation de leur situation de pauvreté. En effet, dans toutes les forêts de cette partie du pays, on observe que les relations « d'affaire » ou de travail qu'entretiennent les populations autochtones avec les autres groupes de populations ne profitent qu'aux derniers, tandis que les premiers s'enfoncent toujours dans une misère exécrable. Ces derniers déciment par exemple la grande faune pour le

compte de leurs clients, en se contentant, pendant la compagne de chasse, des boyaux et des têtes de gibiers pour repas, et d'une modique somme ou de vieux habits comme salaires.

Par ailleurs, les femmes et certains hommes autochtones sortent régulièrement des tonnes de produits forestiers non ligneux (PFNL) au bénéfice de leurs clients non autochtones pour des récompenses similaires à celles précitées (Rapport de consultation ; 2006).

Enfin, les populations non autochtones s'organisent toujours pour maintenir les autochtones Bayaka sous leur dépendance en leur imposant un rythme effréné de travail, afin de les empêcher de disposer de temps libre pour s'occuper de leurs propres activités économiques et d'autosuffisance alimentaire. Cette stratégie malsaine empêche les autochtones Bayaka de satisfaire leurs besoins humains essentiels comme se nourrir, s'habiller, se soigner et prendre en charge la scolarisation de leurs enfants. Les corollaires de cette mauvaise politique sont, entre autres, l'absence de champs vivriers appartenant en propre aux autochtones Bayaka, l'insuffisance alimentaire, la malnutrition, les maladies, l'asservissement pour les dettes, le faible taux de scolarisation des enfants autochtones, les travaux forcés, les maltraitances et les autres traitements humiliants et dégradants, qui se constatent parmi cette population vulnérable marginalisée et oubliée.

Promouvoir et améliorer l'apiculture, que les populations autochtones (Bayaka) des forêts du Sud-Ouest maîtrisent traditionnellement, contribueront à réduire cette situation de pauvreté et de dépendance avilissantes.

C'est dans cette optique que s'inscrit la proposition du projet, « *Coopérative d'apiculteurs artisanaux des quatre préfectures forestières du sud-ouest de la RCA pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté parmi les populations autochtones Bayaka* »

1.2 Pertinence du projet

Le choix de l'action précitée est justifié par les facteurs ci-après :
Tout d'abord, les autochtones Bayaka consomment du miel à l'état sauvage et cela compense énormément les déficits alimentaires qu'ils enregistrent du fait des problèmes évoqués plus haut (insuffisance alimentaire et malnutrition). Mais, le fait est que ce

précieux produit est aussi envié et activement réclamé par les autres groupes de populations non pygmées, qui cohabitent avec eux, et que le plus souvent ces derniers le leur arrachent en justifiant des remboursements de dettes. Ainsi, les amener à en produire plus, peut aider à résoudre ce genre de problèmes. En disposant suffisamment du miel, les pygmées peuvent en consommer davantage et vendre une partie pour subvenir à leurs besoins essentiels comme acheter d'autre nourriture, payer leurs médicaments, soutenir la scolarisation de leurs enfants, et acquérir certains produits manufacturés de base comme des outils de travail (machettes, haches, sagaies, filets de chasse...), des ustensiles de cuisine, des vêtements, etc.

Ensuite, le marché du miel au niveau national est assez fructueux, car un litre peut se vendre jusqu'à 2000 CFA (constat fait sur les marchés de Bangui par les responsables de la MEFP) et la vente à ce niveau peut aider les Bayaka à promouvoir leur indépendance économique et commencer à se soustraire progressivement de leur dépendance chronique des autres populations. Il faut ajouter aussi le traitement et la vente de la cire qui pourraient, en plus du miel, contribuer à augmenter les revenus des Bayaka.

Par ailleurs, sur le plan environnemental, le développement de l'apiculture artisanale chez les autochtones Bayaka (pygmées) va contribuer à réduire la pression sur les grands arbres de la forêt qui sont souvent abattus pour la récolte du miel.

Et enfin, la mise en œuvre de l'action proposée va contribuer à réduire le taux de mortalité occasionnée par les chutes des arbres porteurs des nids d'abeilles ou des accidents provoqués par des arbres porteurs de miel sont abattus à la hache qui fauchent leurs auteurs. La MEFP estime que 10 à 15 pygmées meurent par années de cette fin.

1.2.1 Selon les plans nationaux de développement

Le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la paix pour la République Centrafricaine(RCPCA) produit par les autorités centrafricaines avec l'appui des partenaires internationaux(Banque Mondiale, Nations Unies et l'Union Européenne) couvrant la période 2017- 2021 stipule que la pauvreté est endémique, la majorité de la population n'a pas accès aux services de base, 2 millions d'habitants sont toujours exposés à l'insécurité alimentaire et 838 000 personnes, soit presque un cinquième de la population sont toujours déplacées. Les femmes sont profondément affectées par les

derniers conflits, la pauvreté, les violations des droits de l'Homme et le manque d'opportunités économiques dans les zones rurales du pays, le taux de pauvreté atteint 81% d'entre elles contre 69% des hommes(RCPCA). 37 200 enfants de moins de 5ans souffrent de malnutrition aiguë sévère et de malnutrition aiguë modérée, ajoute le RCPCA.

L'un des piliers prioritaires dont s'est fixé le RCPCA, est d'assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs (agriculture, élevage, industrie extractive et forestière).

Il est aussi noté que la pauvreté est plus accentuée dans les zones forestières du sud-ouest où vivent les peuples autochtones Bayaka. Pourtant, vu leurs potentialités en ressources naturelles, ces zones étaient toujours considérées comme les greniers naturels pour tout le pays. Malheureusement, aujourd'hui, le niveau de vie dans ces zones est très bas, car les gens qui y vivent, et particulièrement les autochtones Bayaka, affichent un état de pauvreté révoltant et chronique.

En somme, la pratique de l'apiculture dans les zones rurales du sud-ouest cadre avec les objectifs du RCPCA et s'inscrit bel et dans les activités prioritaires du gouvernement centrafricain.

1.2.2 Pour l'organisation

La Maison de l'enfant et de la femme pygmées (MEFP) est née le 15 octobre 2000 à l'initiative de Madame Sitamon Anne-Marie, qui a vécu huit ans avec son mari et ses six enfants en forêt parmi les Pygmées Aka/Baraka du village LONDO, dans le sud-ouest de la République centrafricaine, précisément dans la Sous-préfecture de Bambio. Ce sont les conditions de vie précaire et misérable menée par les pygmées de cette localité sous la domination de leurs cohabitants non pygmées, généralement appelés « Bilo » en langue Aka et « Grands-Noirs » en français, qui ont poussé madame Sitamon à créer la MEFP. Cette ONG a pour but la promotion du bien-être social, économique et culturel des pygmées en général et des enfants et des femmes pygmées en particulier. L'un des objectifs qu'elle s'est fixés est la promotion des microprojets de développement en faveur des pygmées. De ce fait, le projet apicole cadre aussi avec les objectifs de celle-ci.

1.2.3 Pour les bailleurs de fonds

Les objectifs du millénaire adoptés en 2000 font de la lutte contre la pauvreté leur priorité. De plus, les bailleurs de fonds soutiennent des politiques qui font de la pauvreté une priorité ainsi que des programmes qui réduisent les dépenses gouvernementales dans les secteurs qui aident les pauvres (Beudet, 2008). Ce projet s'inscrit dans cette vision et c'est une occasion pour ces derniers d'agir afin de réduire la pauvreté au sein de la population des pygmées. Il aura un impact significatif dans l'amélioration des conditions de vie de ces derniers et mérite d'être inscrit aux portefeuilles des bailleurs de fonds qui se préoccupent aussi des problèmes liés aux peuples autochtones.

2. Formulation du projet

2.1 Cadre logique

Le projet apicole, d'une durée totale de 36 mois, consiste à promouvoir l'apiculture artisanale et moderne et à créer des coopératives de production et de vente de miel dans les préfectures forestières du sud-ouest de la République centrafricaine (RCA) dans le but de développer des capacités économiques des pygmées Bayaka.

Dans une optique de gestion axée sur les résultats, voici ci-dessous le cadre logique sur lequel tous les intervenants pourront se référer afin d'avoir une vue d'ensemble du projet et pour relier le but, l'objectif principal et les activités avec des résultats concrets. Ces résultats seront mesurés par les différents indicateurs de performance présentés dans la troisième colonne. Le projet sera effectif dans la mesure où les hypothèses de risques qui apparaissent dans la quatrième colonne se réaliseront.

Tableau 2.1.1 : Cadre logique

SOMMAIRE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	HYPOTHÈSES DE RISQUES
<p>BUT Capacités économiques développées des pygmées Bayaka, hommes et femmes, dans les quatre préfectures forestières du sud-ouest de la RCA.</p>	<p>IMPACT Capacités économiques des pygmées Bayaka, hommes et femmes, dans les quatre préfectures forestières du sud-ouest de la RCA, développées. Réduction de la pauvreté effective et sécurité alimentaire améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de la population des 40 communautés pygmées ciblées qui vivent avec moins d'un dollar par jour. - Pourcentage des femmes des 40 communautés pygmées ciblées qui vivent avec moins d'un dollar par jour. - Revenu moyen dans les 40 communautés pygmées ciblées à la fin du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - La région ciblée est politiquement stable.
<p>OBJECTIF Implanter des coopératives actives d'apiculture artisanale dans 40 communautés pygmées Bayaka, des quatre préfectures forestières du sud-ouest de la RCA.</p>	<p>EFFETS Coopératives d'apiculture artisanale implantées et actives dans les 40 communautés pygmées Bayaka, des quatre préfectures forestières du sud-ouest de la RCA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de coopératives implantées au sein des 40 communautés pygmées Bayaka ciblées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les coopératives sont implantées et fonctionnelles dans chacune des 40 communautés pygmées Bayaka des quatre préfectures forestières du sud-ouest de la RCA.

Composante 1 : Création de quarante coopératives d'apiculture artisanale

SOMMAIRE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	HYPOTHÈSES DE RISQUES
<p>ACTIVITÉ 1 Présenter oralement le projet et les retombées économiques et sociales qui en découleront aux pygmées Bayaka de 40 communautés.</p>	<p>EXTRANT 1 Les Pygmées Bayaka des 40 communautés ciblées ont pris conscience du projet et sont informés des retombées économiques et sociales qui en découleront.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pygmées Bayaka dans chaque communauté ayant assisté à la présentation orale du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés ciblées sont accessibles géographiquement.
<p>ACTIVITÉ 2 Recruter 1000 apprentis apiculteurs pygmées Bayaka en fonction de leur intérêt à l'activité, de leurs connaissances déjà acquises, de leur motivation à travailler adéquatement et de l'égalité entre les genres. Créer 40 coopératives</p>	<p>EXTRANT 2 1000 apiculteurs pygmées Bayaka recrutés dans les quatre préfectures forestières ciblées du sud-ouest de la République centrafricaine, en vue de la production quantitative et qualitative du miel destinée à l'autoconsommation et à la commercialisation. 40 coopératives créées</p>	<ul style="list-style-type: none"> — Pourcentage d'hommes et de femmes de chacune des 40 communautés intéressées à devenir apiculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les pygmées Bayaka ciblés appuient le projet. - Les femmes et les hommes pygmées Bayaka participent au projet de manière proportionnelle à la population de chaque communauté.
<p>ACTIVITÉ 3 Former un comité de gestion composé d'un gestionnaire de projet et de trois responsables des formations (un ingénieur forestier formé en apiculture,</p>	<p>EXTRANT 3 Comité directeur formé et compétent dans leurs domaines respectifs, ainsi qu'en matière de gestion de projet, composé d'un directeur de projet et des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'années d'expérience en matière de gestion de projets et dans chacune des compétences propres à chacun des membres du comité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources humaines travaillant pour le projet sont disponibles et compétentes.

un socio-économiste, un gestionnaire comptable)	trois responsables de formations.		
ACTIVITÉ 4 Former un comité des principales parties prenantes	EXTRANT 4 Un comité des principales parties prenantes et des bénéficiaires, composé de quatre (4) chefs de villages de « grands noirs », quatre gardes forestiers, quatre apiculteurs pygmées, d'un membre du Comité national de l'eau/forêts et d'un menuisier.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de membres pour chaque groupe ciblé de parties prenantes qui prennent part au comité. - Nombre de réunions du comité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les parties prenantes ciblées se présentent aux rencontres organisées par la MEFP.
Composante 2 : Formation des apprentis apiculteurs			
SOMMAIRE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	HYPOTHÈSES DE RISQUES
ACTIVITÉ 5 Recruter et préparer 10 interprètes et 10 ressources humaines qui dispenseront la formation sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'une coopérative.	EXTRANT 5 10 Ressources humaines compétentes qui dispenseront la formation et 10 interprètes recrutées et prêtes à commencer le travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hommes et de femmes recrutés pour donner la formation. - Nombre d'années d'expérience dans le domaine de l'apiculture pour chacun des formateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources humaines travaillant pour le projet sont disponibles et compétentes.
ACTIVITÉ 6 Élaborer le contenu et la forme	EXTRANT 6 Un programme de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un document papier résumant l'essentiel de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contenu des thématiques est assez vaste pour couvrir

de la formation sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'une coopérative, en tenant compte des besoins mentionnés par les pygmées Bayaka pendant l'activité 2.	portant sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'une coopérative est élaboré selon les besoins spécifiques des pygmées Bayaka.	formation.	la totalité des heures prévues pour la formation.
ACTIVITÉ 7 Louer ou acquérir le matériel nécessaire à la formation.	EXTRANT 7 Matériel nécessaire à la formation disponible et prêt à être utilisé .	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de ruches servant aux formations. - Nombre de documents fournis en langue aka. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel nécessaire au projet est disponible aux périodes requises.
ACTIVITÉ 8 Former pendant 11 semaines les 1000 apprentis apiculteurs pygmées Bayaka sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'un commerce.	EXTRANT 8 Une formation totalisant 40 heures, en raison de quatre heures par semaine, échelonnées sur 11 semaines, portant sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'un commerce mise en place pour les 1000 apprentis apiculteurs pygmées Bayaka des 40 groupements formés auparavant.	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de la valeur cible des apprentis apiculteurs pygmées ayant pris part aux heures de formation proposées dans les zones cibles lors des séances portant sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'un commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres des coopératives sont motivés et participent à la formation.

Composante 3 : Production et vente du miel			
SOMMAIRE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	HYPOTHÈSES DE RISQUES
<p>ACTIVITÉ 9 Faire fabriquer 10 000 ruches à barres supérieures par des « grands noirs » menuisiers. Elles seront distribuées dans les 40 communautés pygmées Bayaka.</p>	<p>EXTRANT 9 10 000 ruches à barres supérieures fabriquées par de « grands noirs » menuisiers, et divisées dans les 40 communautés pygmées Bayaka.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de ruches fabriquées. - Pourcentage de « grands noirs » ayant pris part au projet pour la fabrication des ruches. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel nécessaire au projet est disponible aux périodes requises. - Les ressources humaines travaillant pour le projet sont disponibles et compétentes.
<p>ACTIVITÉ 10 Installer 10 000 ruches à barres supérieures au total dans les 40 communautés pygmées Bayaka, en tenant compte du fait que chaque apiculteur doit s'occuper de 10 ruches.</p>	<p>EXTRANT 10 10 000 ruches à barres supérieures au total installées et fonctionnelles divisées dans les 40 communautés pygmées Bayaka</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de ruches divisées dans chaque communauté selon le nombre d'apiculteurs. - Nombre total de ruches sans défaillance installées dans chacune des communautés pygmées Bayaka. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les « grands noirs » ne s'approprient pas d'éléments du projet.
<p>ACTIVITÉ 11 Récolter des rayons de miel à la saison sèche et à la saison humide, donc deux fois durant les deux dernières années du projet.</p>	<p>EXTRANT 11 Une quantité totale minimale de 15 kg de miel par ruche récoltée à deux reprises à partir de la deuxième année du projet, par les apiculteurs pygmées Bayaka.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité totale de miel récolté par les pygmées Bayaka de chaque communauté à la fin de la dernière récolte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le climat permet l'apiculture. - Les ruches produisent la qualité et la quantité de miel escompté. - L'information reçue aux formations a bien été appliquée. - Les ruches ne subissent pas

			de bris en cours de projet.
<p>ACTIVITÉ 12 Préparer la mise en marché du miel produit.</p>	<p>EXTRANT 12 Miel produit par les apiculteurs pygmées Bayaka prêts à être mis sur le marché et transporté vers le marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contenants (bidons) pouvant contenir les rayons de miel, sous forme solide. - Nombre de pygmées Bayaka dans chaque communauté qui se rendra au marché pour vendre le miel. - Pourcentage de femmes sur la totalité des apiculteurs qui se rendra au marché pour vendre le miel - Nombre de V.T.T. qui servira au transport du miel et des vendeurs dans chacune des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel nécessaire au projet est disponible aux périodes requises.
<p>ACTIVITÉ 13 Mettre en marché le miel produit au prix de 2000 FCFA pour chaque kilogramme de miel.</p>	<p>EXTRANT 13 Une quantité minimale de 15 kg de miel par ruche à la fin des deux dernières années du projet mise sur le marché à 2000 FCFA le kilogramme, par chacune des 40 communautés pygmées Bayaka.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus générés de la vente du miel dans chacune des 40 communautés pygmées Bayaka, à la fin du premier mois sur le marché. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le marché du miel est porteur.
<p>ACTIVITÉ 14 L'Activité 11 à 13 peuvent être répétées chaque année jusqu'à la clôture du projet.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> -

NB : Les activités ne seront pas toutes exécutées en ordre telles qu'elles sont présentées dans le cadre logique. Certaines pourront être réalisées avant l'ordre établi.

2.2 Risques anticipés

Les hypothèses du cadre logique ci-dessus ont été formulées en fonction de plusieurs risques liés à l'environnement externe et interne du projet, que l'on peut prévoir. Ces risques, pouvant mettre en péril la poursuite du projet, doivent être pris en considération et gérés adéquatement par la MEFP.

Tableau 2.2.1 : Les risques anticipés

Évènement à risque	Plan de substitution : mesure préventive (MP) et mesure d'atténuation (MA)	Déclencheur	Responsable
La région ciblée est politiquement stable	<i>*Dans le cas où la guerre civile affecte la région où ont lieu nos activités, il y aura suspension du projet</i>	Réception de l'information d'une menace ou attaque d'un groupe armé dans la région	Directeur de projet
Les coopératives sont implantées et fonctionnelles dans chacune des 40 communautés pygmées Bayaka des quatre préfectures forestières du sud-ouest de la RCA.	MP : La planification du projet est rigoureuse et aussi détaillée que possible.	Les coopératives ne sont pas implantées ou ne sont pas fonctionnelles.	Directeur de projet
Les communautés ciblées sont	MP : La MEFP possède des	La route menant à une	MEFP

accessibles géographiquement.	véhicules et des motos tout terrain.	communauté n'est plus praticable.	
Les pygmées Bayaka ciblés appuient le projet.	MP : Les coopératives sont créées sur une base volontaire. MP : Les membres des communautés sont informés des bénéfices que représente le projet.	Membres des communautés refusent l'installation des ruches sur leurs territoires.	MEFP et membres des coopératives.
Les femmes et les hommes pygmées Bayaka participent au projet de manière proportionnelle à la population de chaque communauté.	MP : L'égalité entre les genres est prévue dans toutes les étapes menant au projet. MA : Une présentation spéciale des avantages spécifiques du projet sera donnée au genre au nombre le plus faible.	Nombre faible d'un genre participant au projet comparativement à sa proportion dans la communauté.	MEFP
Les chefs de tribus des « grands noirs » des villages à proximité des pygmées Bayaka et les gardes forestiers se présentent aux rencontres organisées par la MEFP.	MP : Un dîner est offert pour ceux qui se sont présentés.	Nombre faible de parties prenantes présentes aux rencontres.	MEFP
Les ressources humaines travaillant pour le projet sont disponibles et compétentes.	MP : Des entrevues préalables sont réalisées afin d'engager de bons candidats et prévoir leurs disponibilités. MA : Du personnel expatrié sera engagé.	Manque de personnel par rapport aux postes à combler.	Directeur de projet
Le contenu des thématiques est assez vaste et pertinent pour couvrir la totalité des heures	MP : Les formateurs choisis sont professionnels et connaissent bien la matière qu'ils enseignent.	La matière des formations ne couvre pas la totalité des heures prévues pour les trois formations.	Formateurs

prévues pour les trois formations.			
Le matériel nécessaire au projet est disponible aux périodes requises.	<p>MP : La disponibilité du matériel est prévue.</p> <p>MA : Le matériel manquant est importé d'un autre pays.</p>	Le manque de matériel ne nous permet pas d'atteindre nos extrants.	MEFP
Les membres des coopératives sont motivés et participent aux formations	<p>MP : Les horaires de formations sont établis de façon participative afin de tenir compte des disponibilités des participants.</p> <p>MP : Les bénéficiaires sont informés des bénéfices que représente leur participation.</p> <p>MP : Les membres sont informés de la rétribution offerte en échange de leur travail.</p> <p>MA : De nouveaux membres sont recrutés afin de remplacer les absents.</p>	Taux d'absentéisme élevé aux formations.	Formateurs
Le nombre d'apiculteurs ayant acquis les principales connaissances sur les trois formations est assez grand pour que le projet soit viable.	<p>MP : Les formations sont données par des formateurs de qualité.</p> <p>MP : Un examen oral est réalisé à la fin des formations.</p> <p>MA : Des séances de formation supplémentaires sont données</p>	L'examen oral suivant la formation est échoué par certains pygmées.	Formateurs et membres des coopératives
Les « grands noirs » ne s'approprient pas d'éléments du projet.	<p>MP : Les « grands noirs » participent au projet (formations, fabrication des ruches).</p> <p>MA : Une négociation est entamée.</p>	Un membre du projet observe que des « grands noirs » se sont approprié un ou des éléments du projet.	MEFP et membres des coopératives

Le climat permet l'apiculture	<i>*Si les facteurs environnementaux ne permettent pas l'apiculture, suspension du projet jusqu'à la prochaine miellée.</i>	La qualité ou la quantité de miel produit est moindre qu'escomptée.	Directeur de projet
Les ruches produisent la qualité et la quantité de miel escompté.	MP : Les membres des coopératives sont formés adéquatement sur les techniques apicoles. MA : Les formateurs vont recommander des ajustements.	La qualité ou la quantité de miel produit est moindre qu'escomptée.	Formateurs
L'information reçue aux formations a bien été appliquée.	MP : Les membres des coopératives sont formés adéquatement sur les techniques apicoles. MA : Les formateurs vont recommander des ajustements.	La qualité ou la quantité de miel produit est moindre qu'escomptée.	Formateurs
Les ruches ne subissent pas de bris en cours de projet.	MP : Achat de ruches de qualités, résistantes aux intempéries. MP : Les coopératives sont informées sur les bonnes méthodes de manipulation des ruches. MA : Les ruches abîmées sont remplacées par la MEFP.	Ruche(s) brisée(s).	Membres des coopératives et MEFP
Le marché du miel est porteur	MP : Le marché du miel en RCA est analysé.	Accumulation importante de miel/incapacité à vendre la production	Membres des coopératives et MEFP

3. Faisabilité du projet

3.1 Évaluation globale de la faisabilité

Après avoir procédé à l'élaboration du cadre logique et à l'analyse de la gestion des risques, nous nous intéresserons dans cette section à la faisabilité du projet. Cette étude de faisabilité tiendra compte des aspects organisationnel, technique, matériel, humain, géographique, politique, légal, socioculturel, environnemental, financier, économique et enfin de l'égalité entre les hommes et les femmes.

3.1.1 Faisabilité organisationnelle

Le projet, « *Coopérative d'apiculteurs artisanaux des quatre préfectures forestières du sud-ouest de la RCA pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté parmi les populations autochtones Bayaka* » cadre parfaitement avec la mission de la Maison de l'Enfant et de la Femme pygmées (MEFP), qui est de promouvoir le bien-être social, économique et culturel des Pygmées en général, des enfants et des femmes pygmées en particulier. La MEFP apportera tout l'appui nécessaire à ce projet puisqu'il contribuera à sa mission.

La fondatrice de la MEFP, Anne-Marie Sitamon, assure la fonction de coordonnatrice générale de l'ONG. Elle est secondée par un coordonnateur adjoint qui joue le rôle de chargé des opérations de l'organisation. La fonction de chef de projet sera assurée par un nouveau recru. La MEFP dispose actuellement d'une équipe multidisciplinaire de 22 employés (ANNEXE1). Parmi eux, un ingénieur forestier spécialisé en apiculture et qui sera se mobilisé si le projet venait à être financé, un gestionnaire-comptable et un technicien en système d'information géographique (SIG), pourront s'avérer des ressources nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du projet.

La MEFP a déjà réalisé de nombreux projets auprès des communautés Bayaka depuis sa création. Parmi ceux-ci, on peut citer entre autres :

- Un projet de cartographie participative pour promouvoir l'accès à la forêt et aux ressources naturelles des communautés locales et autochtones vivant autour du parc national MBAÉRÉ BODINGUÉ de 2009 à 2011;
- Un projet de domestication et de commercialisation du Gnetum (koko en langue nationale sango) de 2011 à 2012 avec l'appui du PNUD;

- Un projet de reboisement avec le Moringa dans les aires protégées de Dzanga-Sangha(APDS) pour renforcer la biodiversité et répondre aux besoins nutritionnels pharmaceutiques des communautés de 2016 à 2017 avec l'aide du PNUD;
- Trois compagnes de soins ambulatoires généraux et bucco-dentaires dans les APDS, la commune de MOBOMA dans la Lobaye et la commune de BIMBO I dans l'OMBELLA M'POKO de 2015 à 2017;
- Formation en 2005 de 100 paires d'éducateurs pygmées en communication sur le VIH-SIDA et campagne de sensibilisation dans 15 villages dans la sous-préfecture de MBAÏKI;
- Un projet de promotion des droits et de la culture des peuples autochtones dans le bassin du Congo avec l'ouverture d'une clinique juridique à BAYANGA dans les APDS de 2015 à 2017;
- Un programme d'alphabétisation de 2003 à 2011 qui a fourni un résultat de 854 autochtones Bayaka alphabétisés en leur langue Aka et en Sango;
- La création d'une école primaire pour les enfants autochtones à BAKOTA dont le niveau est arrivé en classe de CE2 qui malheureusement a été détuite les effets de la crise de 2013.

Quelques-uns de ces projets sont présentés dans l'Annexe 1. Ces réalisations lui ont permis d'établir des liens solides de confiance avec la population Bayaka et d'acquérir une solide expérience de travail auprès de ces derniers. C'est grâce cette expérience qu'elle a pu identifier les principaux défis qui ont conduit à l'initiation de ce nouveau projet.

3.1.2 Faisabilité technique, matérielle et humaine

L'apiculture traditionnelle est une activité déjà maîtrisée et jouant un rôle de premier plan pour les Bayakas. Dans ce projet, il ne s'agit pas d'imposer une nouveauté pour ces populations autochtones, mais plutôt de les aider à améliorer leurs pratiques afin de les rendre beaucoup plus sécuritaires et rentables.

L'ONG disposait d'une partie du matériel nécessaire (Annexe 1) pour mener à bien le projet, tel que plusieurs véhicules (voitures tout terrain et motos, dont 10 cross),

nécessaire pour faciliter l'accès aux différentes communautés, pour le transport des ruches et du matériel en général. Cependant, elle a été victime d'un pillage lors des derniers événements qui ont secoués le pays et ne dispose désormais que d'un (1) véhicule et de quatre (4) motos qui sont actuellement sollicités en priorité par deux projets. Il ne sera donc pas possible de les utiliser à plein temps pour le projet d'apiculture. Toutefois, ce projet nécessitera l'achat de deux véhicules de type pick-up tout terrain, un Camion pour le transport des ruches et la commercialisation du miel et de dix (10) motocross. Le projet nécessitera également l'installation de 10 000 ruches modernes qui seront réparties dans 40 communautés, où la MEFP aura préalablement formé des groupes d'apiculteurs, dont le nombre variera selon la population totale dans chaque village. Ces ruches seront fabriquées localement ou ailleurs dans chaque village par des menuisiers centrafricains.

Un groupe de consultants, possédant l'expertise appropriée, sera responsable de mettre en place un plan de formation portant sur la vulgarisation des techniques d'apiculture artisanale, incluant quelques notions sur le développement durable et la gestion d'un commerce. Ce même groupe de consultants préparera également les formateurs recrutés, des apiculteurs qualifiés, à dispenser la formation auprès des 1000 apprentis apiculteurs Bayakas. La formation sera donnée en raison de quatre heures par semaine, échelonnées sur 11 semaines et totalisant 40 heures. Elle sera axée sur les techniques apicoles, plus spécifiquement sur l'installation et l'entretien des ruches, la récolte du miel ainsi que la santé des abeilles. Les formateurs, bien préparés aux nouvelles notions, aborderont l'apiculture dans une perspective de durabilité et transmettront des connaissances de base en gestion des coopératives. Chaque formateur couvrira quatre communautés et donnera ainsi 16 heures de cours par semaine. Cela semble peu, mais il est essentiel de prendre en considération le temps nécessaire au déplacement entre les communautés. Il faudra donc 10 formateurs pour couvrir les 40 communautés, ainsi que 10 traducteurs (9 recrutés et 1 déjà engagé par la MEFP). Ils agiront simultanément pour que toutes les communautés soient formées à l'intérieur des 11 semaines.

À la suite de ces 11 semaines de formation, les apiculteurs formés pourront commencer les activités liées à la production et la vente de miel. Chaque apiculteur sera responsable de dix ruches modernes. Dans la zone ciblée du bassin du Congo, la grande

miellée se produit normalement la saison sèche (soit de janvier à avril) où le miel pourra être récolté deux fois, soit en mi- saison et à la fin de celle-ci. Une autre miellée durant la saison pluvieuse de septembre pourra aussi être récoltée. La quantité minimale de miel produite annuellement pour permettre l'atteinte de notre objectif est de 15 kg par ruche. Une fois le miel produit, une partie de celui-ci sera vendue par kilogramme en rayons à l'état brut, c'est-à-dire après filtrage, au prix de 2000 CFA. À chaque récolte, la MEFP s'engagera à aider les producteurs pour le transport de la moitié des rayons de miel vers le marché principal à des fins commerciales. Environ, la moitié du miel produit sera consommé par la communauté et l'autre moitié servira à la vente sur place, ce sont eux qui seront en mesure de choisir. Les revenus générés par la vente seront partagés également au sein de la communauté. Les apiculteurs seront récompensés pour leur travail en gardant deux ruches chacun pour leur consommation personnelle ou pour la vente du miel produit par ces ruches, en plus des revenus partagés également au sein de la communauté.

3.1.3 Faisabilité géographique

Les différents villages dans lesquels les communautés Bayaka résident sont accessibles par véhicules tout terrain. Ainsi, l'isolement géographique des pygmées ne devrait pas constituer un frein au bon déroulement du projet.

La forêt du bassin du Congo est un environnement idéal pour les pratiques apicoles. La présence de nombreux essaims d'abeilles, que les pygmées repèrent sans difficulté, permettra une colonisation rapide des ruches et favorisera ainsi la réalisation du projet.

3.1.4 Faisabilité politique

Le contexte politique du pays constitue une difficulté non négligeable pour mener à bien ce projet. En effet, la RCA après le retour à l'ordre constitutionnel continue de vivre sous tension dans certaines zones du pays affectant sérieusement sa stabilité. Cependant, la zone qui abritera le projet est éloignée des zones sous tension.

3.1.5 Faisabilité légale

La RCA est le seul pays africain à avoir ratifié la Convention 169 l'OIT. « La présente Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (n° 169) de 1989 s'applique aux peuples tribaux vivant dans des pays indépendants et dont les conditions sociales,

culturelles et économiques les distinguent des autres secteurs de la communauté nationale, et aux peuples qui, en raison de leurs origines, sont considérés comme indigènes dans les pays indépendants où ils vivent. Cette Convention oblige les États qui la ratifient à établir qu'il incombe au gouvernement, avec la participation des peuples intéressés, de développer une action coordonnée et systématique visant à protéger les droits de ces peuples et à garantir le respect de leur intégrité » (OIT ;2013). Ceci constitue un atout, car si nous sommes confrontés à un problème d'ordre légal dans ce projet, nous pouvons nous appuyer sur cet instrument juridique pour plaider la cause des autochtones et espérer à un gain de cause. Cependant, si la Convention n° 169 a bien été ratifiée, sa mise en œuvre n'est pas encore effective dans le pays en général.

Aussi, l'État centrafricain, par le biais de son ministère de l'intérieur et de son ministère du commerce, constitue un partenaire stratégique pour la réalisation du projet. En effet, ces autorités précitées seront responsables de livrer les documents légaux (autorisation ou permis) nécessaires à une reconnaissance juridique des coopératives formées dans les communautés pygmées.

3.1.6 Faisabilité socioculturelle

Le présent projet vise à améliorer l'alimentation des pygmées et à stimuler leur participation à une activité qui génère des revenus. L'apiculture est déjà pratiquée par les Pygmées et constitue donc une activité qui ne devrait pas entrer en conflit avec leurs coutumes. Aussi, ce projet contribuera à réduire les inégalités sociales entre les Bayakas et les « grands noirs ». Actuellement, les relations existantes entre ces deux populations sont assez malsaines, puisque les communautés pygmées sont dépendantes des populations non autochtones et sont souvent soumises à leurs mauvais traitements.

3.1.7 Faisabilité environnementale

Le projet n'aura aucun effet néfaste sur les composantes environnementales, qu'il s'agisse de la qualité de l'eau, des sols, de l'air ou même de l'impact visuel. Au contraire, le développement d'une apiculture plus moderne permettra indirectement la préservation de vieux arbres à haut potentiel écologique. En effet, l'apiculture traditionnelle telle que pratiquée par les Bayakas nécessite souvent l'abattage de l'arbre pour récolter le miel, indépendamment de sa valeur marchande et écosystémique.

3.1.8 Faisabilité financière

Notre projet cadre bien avec l'esprit du Plan National de Relèvement et Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA 2017-2021), notamment avec son pilier 3, conçu par le gouvernement avec l'appui de la communauté internationale (Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs). Il s'agit pour nous avec le présent projet de lutter contre la pauvreté en milieu autochtone pygmée en promouvant économiquement l'apiculture en vue d'améliorer les conditions de vie de cette catégorie de la population centrafricaine longtemps marginalisée et exploitée par les autres couches de la population. C'est donc dans le cadre des fonds dédiés à ce plan national de relèvement que nous sollicitons l'appui pour la mise en œuvre de notre projet.

3.1.9 Faisabilité économique

Tout d'abord, les Bayakas sont de très grands consommateurs de miel à l'état sauvage et ce qui permet de compenser l'insuffisance alimentaire et la malnutrition qui les touchent. Cependant, les autres groupes de populations qui cohabitent avec les pygmées en sont également très friands et les privent d'une partie de la substance en échange d'effacement de dettes. Le marché du miel au niveau national est assez fructueux, un litre se vend jusqu'à 2000 CFA. De plus, la vente à l'échelle nationale pourra aider les Bayakas à renforcer progressivement leur pouvoir économique et commencer à les soustraire de leur dépendance envers les autres populations. La vente de la cire, un second produit de l'apiculture, pourrait également contribuer à augmenter les revenus de ces populations autochtones.

3.1.10 Égalité entre les hommes et les femmes

La MEFP a pour principal objectif la promotion du bien-être social, économique, et culturel des pygmées en général, des enfants et des femmes pygmées en particulier. Aussi, dans la culture pygmée, la femme occupe déjà un rôle important pour sa famille et le village en général.

Dans ce projet, nous nous assurerons que la distribution des rôles se fasse dans le respect de l'égalité homme/femme. Ainsi, nous formerons un ratio d'apicultrices qui sera significativement représentatif du nombre de femmes habitant dans les différentes communautés. Par exemple, si dans un village la population en âge de travailler compte

40 % de femmes, nous retrouverons approximativement ce pourcentage dans le pourcentage d'apicultrice. Aussi, les femmes seront impliquées à tous les niveaux du projet, qu'il s'agisse de la mise en place des ruches, de la récolte du miel, de la conception des paniers visant au transport de ce miel, de la vente de celui-ci, etc.

3.2 Les parties prenantes et bénéficiaires

3.2.1 Les parties prenantes

Les parties prenantes et les bénéficiaires sont les garants de la réussite d'un projet. Dans notre cas précis, nous avons identifié des parties prenantes qui seront impliquées à des niveaux et degrés divers dans le projet. En ce qui concerne les bénéficiaires, nous avons retenu la communauté Bayaka et la population environnante qui partage le même cadre de vie avec eux. Cette dernière est identifiée comme bénéficiaire secondaire.

Le respect des règles traduit la conformité aux règlements. Il génère en même temps des avantages aux coopératives tels que la reconnaissance juridique, la capacité de contracter avec des tiers ainsi que le droit à la propriété foncière qui permet d'anticiper d'éventuels conflits d'intérêts dans le futur. La création de coopératives est régie en République centrafricaine par la Loi communautaire de l'OHADA à travers son Acte uniforme relatif aux droits des sociétés coopératives adopté le 15 décembre 2010 à Lomé. De plus, l'État, dont un des objectifs clés est la réduction de la pauvreté, peut accompagner et soutenir ces efforts au bénéfice de ses citoyens. Un gain politique peut résulter de la réalisation du projet pour le gouvernement centrafricain.

Le bailleur de fonds du projet apicole se trouve au centre. Il doit être impliqué du début à la fin. Cela permettrait d'harmoniser les positions, de définir clairement les objectifs et attentes et enfin d'écartier toute possibilité de désaccord pouvant entamer la bonne exécution du projet après le début des travaux. Le bailleur de fonds verse le financement du projet et se réserve donc le droit de contrôle quant à l'utilisation faite des ressources financières allouées. Il est informé de l'état d'avancement des travaux durant l'exécution du projet par des rapports d'étapes et par un rapport final après les travaux, ce qui lui permet d'effectuer sa propre évaluation.

La MEFP est le maître d'œuvre et se trouve au début et à la fin du projet. Elle gère les travaux, assure le dialogue avec toutes les autres parties prenantes (autorités

politiques et administratives, formateurs, bailleurs de fonds, communauté locale) et les bénéficiaires. Le recrutement des formateurs apicoles lui revient de même que leurs émoluments. La réalisation d'un tel projet qui s'aligne parfaitement avec la mission et la stratégie de l'organisation participera à accroître sa crédibilité auprès des bailleurs de fonds, des autorités politiques du pays et de la population locale. Une telle réalisation contribuera nécessairement à augmenter la côte de l'organisation surtout aux yeux des bailleurs qui exigent des résultats concrets.

Les experts en apiculture vont former les pygmées sur les techniques afin de rendre plus efficaces leurs activités. De ce fait, une formation à la hauteur des attentes conduirait à maximiser les résultats escomptés. De leurs bonnes prestations dépendra alors une réussite des activités, mais aussi la continuité du partenariat avec la MEFP.

Les autres secteurs de la population qui habitent à proximité des villages Pygmées sont aussi des parties prenantes, mais à titre secondaire. La sensibilisation sera assurée à leur égard pour dissiper la jalousie, le sabotage du projet et les conflits d'intérêts pouvant survenir. Une collaboration de ces communautés se trouve indispensable pour que les Pygmées puissent jouir de leur droit de propriété foncière sans être sous une menace d'expropriation quelconque.

Les Bayaka constituent à la fois une partie prenante et un bénéficiaire. Elle est partie prenante en ce sens que son rôle primordial dans la phase exécutoire demeure nécessaire. En réalité, elle doit subir une formation pour parfaire ses techniques apicoles et de gestion dans la durée. Les compétences et connaissances découlant de cette formation devraient conduire à une plus grande efficacité dans la production de miel. La population détient un niveau d'instruction peu élevé donc les notions techniques de gestion de coopératives, qui seront apprises lors de la formation, seront un important apport.

3.2.2 Les bénéficiaires

À côté des parties prenantes, nous avons identifié des bénéficiaires à qui la réalisation du projet va profiter d'une manière ou d'une autre. Ils sont au nombre de 3 : les pygmées de (Bayaka), la population voisine et les Centrafricains de manière plus générale.

Les pygmées Bayaka sont les premiers bénéficiaires des retombées du projet. Plus cette communauté est impliquée, plus elle se sentira concernée. Elle démontrera alors sa volonté d'assurer la durabilité des acquis après le départ des cadres et techniciens du projet. Le projet leur permettra d'augmenter leur productivité, de relever leur niveau de vie et de faire des gains supplémentaires en vue de satisfaire d'autres besoins. Le projet placera leur destin entre leurs propres mains par le biais de coopératives qui seront gérées par les membres eux-mêmes. Leurs accès aux ressources comme tout citoyen seront juridiquement encadrés, sans quoi ils seront toujours à la merci d'autres peuples aux intentions peu orthodoxes.

La raison d'être du projet est d'apporter un appui important aux Bayakas surtout pour enrayer la paupérisation quasi chronique. C'est en ce sens qu'ils constituent les premiers bénéficiaires qui auront ainsi droit à une formation en techniques d'apiculture, et en techniques de gestion de coopératives. Ceci leur permettra de stimuler leur productivité, faire des gains supplémentaires en numéraires, mais aussi d'avoir accès à des formes d'emplois autres que traditionnelles qui seront générées par la création de coopératives. De ce fait, ils pourront utiliser une partie de cet argent pour subvenir à des besoins comme l'accès aux soins de santé et à l'éducation pour leurs enfants...

Les autres secteurs de la population vivant à proximité des villages pygmées tireront également partie de ce projet. En effet, certaines activités comme la fabrication de ruches et les activités de formation leur reviendront étant donné que beaucoup d'entre eux disposent de l'expertise pour le faire.

De manière plus large, la population centrafricaine va bénéficier de ce projet dans la mesure où toutes les retombées futures comme, entre autres, les dépenses par les Bayaka pour les soins de santé, les frais scolaires, les denrées alimentaires, et les produits manufacturés leur profiteront.

Tableau 3.1 : Les parties prenantes

Partie prenante	Besoin/intérêt	Niveau d'influence	Gestion des parties prenantes
Gouvernement de la RCA	Délivrance d'autorisation ou permis pour les coopératives, accompagnement et soutiens technique à	En tant qu'autorité publique, une collaboration et un accompagnement des efforts.	Fournir tous les documents requis et suivre la procédure légale

	travers ses agences scientifiques comme l'ICRA		
Bailleurs de fonds	Être tenu au courant de ce qui se passe sur le terrain	Financement du projet, contrôle des travaux	Production des rapports d'étapes ; du rapport final et du rapport de suivi et évaluation
Experts apicoles, en développement durable et en gestion de coopératives	Procurer une bonne formation aux techniques apicoles et de gestion aux apprenants	Transfert de compétences utile pour la pérennisation des activités du projet à son terme	S'assurer de la compétence des experts et de leur présence pour la formation.
Pygmées Bayaka	— Participation active aux travaux, acceptation du projet — Augmentation de la productivité, gains supplémentaires, renforcement de capacité, Groupement (coopérative)	— Utilisation des résultats et durabilité du projet. — Acceptation du projet, coopération, appropriation du projet.	Réunions pour participer à la conception du projet et formation sur les techniques apicoles.
Les autres secteurs de la population vivant à proximité des villages pygmées	Information et sensibilisation sur les bienfaits du projet pour tous	Acceptation du projet et rapprochement avec les voisins pygmées	— Rencontres et dialogues avec les autorités de cette frange de la population. — Fabrication des ruches et formation.

3.3 Stratégie de durabilité

Le projet s'inscrit dans une optique de durabilité. Même si les coûts associés à celui-ci seront assez élevés lors de la première année, principalement reliés à la formation et à l'achat de ruches. Les retombées positives de notre projet se feront essentiellement ressentir sur le moyen terme et le long terme.

3.3.1 Implication et participation des bénéficiaires au projet

L'implication directe des Bayakas tout au long du projet, formation, installation des ruches, capture des essaims d'abeilles, récolte du miel et distribution sur le marché, favorisera, nous en sommes convaincus, l'adoption de cette nouvelle activité sur le long terme.

Aussi, le fait que la formation des apiculteurs Bayaka soit assurée, majoritairement ou dans sa totalité, par des apiculteurs centrafricains, assure la pérennité

du projet. En cas de problèmes techniques liés à la colonisation des abeilles, le recours à leur expertise sera prompt.

3.3.2 Transfert de connaissances et formation

La formation de 1000 apiculteurs permettra de faire porter le projet par un grand nombre d'individus volontaires et motivés, ce qui diminuera considérablement les chances d'abandon de celui-ci et par conséquent le risque d'échec.

Ensuite, l'apiculture en soi n'est pas une nouveauté pour les Bayakas. Dans ce projet, nous apporterons une valeur ajoutée à une activité qu'ils savent déjà faire, ce qui plaide pour une stratégie effective de durabilité.

3.3.3 Appropriation des résultats par les bénéficiaires

En plus de l'apport alimentaire de qualité et en quantité qu'il apporte aux Bayaka, ce projet contribuera à les rendre plus autonomes, à diminuer leur dépendance malsaine envers « les grands noirs » (autres secteurs de la population centrafricaine) et à travailler pour leurs propres bénéfices. Les revenus de l'apiculture profiteront directement aux communautés pygmées. De plus, les apiculteurs, pièces centrales du projet, seront récompensés de leur travail en gardant deux ruches chacun pour leur propre consommation ou leurs bénéfices personnels.

3.3.4 Après le projet

Tout d'abord, le choix de menuisiers locaux et l'utilisation des matières premières locales pour la fabrication des ruches s'inscrivent dans une perspective de durabilité. Une fois le projet terminé, l'entretien et le remplacement des ruches usées seront simplifiés, puisqu'ils seront réalisés par les fabricants locaux.

La MEFP continuera d'œuvrer au sein des communautés Bayaka et pourra ainsi, par le biais de nouveaux projets, venir bonifier ou compléter nos efforts d'améliorer la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté des pygmées Bayaka en RCA.

4. Planification du projet

La planification du projet d'apiculture artisanale chez les Pygmées Bayaka du Sud de la République centrafricaine sera présentée sous la dimension technique, la dimension de temps et finalement, la dimension de coûts. Il faut toutefois noter que, le contexte du

projet étant en constante évolution, les informations présentées dans les sections ci-dessous peuvent changer ou évoluer.

4.1 Dimension technique

4.1.2 Description des tâches et affectation des ressources humaines

Le tableau suivant décrit les tâches qui devront être effectuées pour compléter chacune des activités du projet. De plus, le tableau nous informe sur les ressources humaines qui seront responsables de chaque tâche, ainsi que la durée totale de chaque activité.

Tableau 4.1.2 : Description des tâches et d'affectation des ressources.

Composante 1 : Création de quarante coopératives d'apiculture artisanale	
<p>Activité A1 : Présenter oralement le projet et les retombées économiques et sociales qui en découleront aux pygmées Bayaka de quarante communautés.</p> <p>Date de début : 2 janvier 2018 Date de fin : 20 février 2018 Durée : 7 semaines</p>	<p>Tâche T1.1 Organiser un plan de la présentation orale.</p> <p>Responsables : Coordinatrice générale et Coordinateur de la MEFP</p>
	<p>Tâche T1.2 Déterminer l'ordre des communautés que nous allons rencontrer pour présenter le projet.</p> <p>Responsables : Coordinatrice générale et Coordinateur de la MEFP</p>
	<p>Tâche T1.3 Présenter oralement le projet dans chacune des communautés et répondre aux questions.</p> <p>Responsables : Coordinatrice générale et Coordinateur de la MEFP, Chef du projet</p>
<p>Activité A2 : Recruter 1000 apprentis apiculteurs pygmées Bayaka en fonction de leur intérêt à l'activité, de leurs connaissances déjà acquises, de leur motivation à travailler adéquatement et de l'égalité entre les genres. Créer 40 coopératives.</p> <p>Date de début : 8 janvier 2018 Date de fin : 14 avril 2018 Durée : 12 semaines</p>	<p>Tâche T2.1 Recenser, à l'aide d'une liste, les hommes et les femmes dans chaque communauté qui désirent pratiquer l'apiculture artisanale.</p> <p>Responsables : Coordinateur de la MEFP et Chef du projet</p>
	<p>Tâche T2.2 Rencontrer par petits groupes les pygmées Bayaka intéressés à participer au projet pour discuter de leurs attentes, leurs besoins et leurs connaissances.</p> <p>Responsables : Coordinateur de la MEFP et Chef du projet</p>
	<p>Tâche T2.3 Créer les coopératives proportionnellement au nombre d'habitants dans chaque communauté, selon la demande et l'intérêt.</p> <p>Responsables : Coordinateur de la MEFP, Chef du projet, et Pygmées Bayaka</p>

	<p>Tâche T2.4 Déterminer, à l'aide d'un vote, un chef d'équipe pygmée dans chaque communauté.</p> <p>Responsables : Pygmées Bayaka</p>
<p>Activité A3 : Former un comité de gestion composé d'un gestionnaire de projet et de trois responsables des formations (un ingénieur forestier formé en développement durable et apiculture, deux socio économiste spécialiste en développement durable et un gestionnaire comptable).</p> <p>Date de début : 21 février 2018 Date de fin : 9 mai 2018 Durée : 11 semaines</p>	<p>Tâche T3.1 Présenter le projet à l'ingénieur forestier formé en apiculture, au spécialiste en développement durable et au gestionnaire comptable, tous déjà employés de la MEFP.</p> <p>Responsables : Coordinatrice et Coordinateur de la MEFP</p>
	<p>Tâche T3.2 Recruter le gestionnaire de projet à l'interne en lançant un appel d'offres.</p> <p>Responsables : Coordinatrice générale et Coordinateur de la MEFP</p>
	<p>Tâche T3.3 Passer en entrevue les candidats et choisir le plus apte à occuper ce poste.</p> <p>Responsables : Coordinatrice générale et Coordinateur de la MEFP</p>
	<p>Tâche T3.4 Faire signer le contrat de travail à tous les membres du comité de gestion.</p> <p>Responsables : Coordinateur de la MEFP</p>
	<p>Tâche T3.5 Organiser une première rencontre en vue des activités à venir.</p> <p>Responsables : Comité de gestion</p>
<p>Activité A4 : Former un comité des principales parties prenantes et des bénéficiaires.</p>	<p>Tâche T4.1 Inviter les quatre chefs des villages de « grands noirs » les plus nombreux habitant à proximité des quarante villages pygmées Bayaka, quatre gardes forestiers près des zones d'apiculture, un membre du Comité du</p>

<p>Date de début : 12 mai 2018 Date de fin : 9 juin 2018 Durée : 4 semaines</p>	<p>Ministère de l'eau/forêts (RCA) et un menuisier à un dîner rencontre dans les locaux de la MEFP.</p> <p>Responsables : Comité de gestion</p>
	<p>Tâche T4.2 Recruter quatre chefs d'équipe Pygmées Bayaka, représentant les quatre préfectures, pour faire partie du comité.</p> <p>Responsables : Comité de gestion et Pygmées Bayaka</p>
	<p>Tâche T4.3 Organiser la rencontre.</p> <p>Responsables : Comité de gestion</p>
	<p>Tâche T4.4 Consulter et sensibiliser les parties prenantes au projet tout en négociant leur part d'implication.</p> <p>Responsables : Comité de gestion, Pygmées Bayaka</p>
<p>Composante 2 : Formation des apprentis apiculteurs</p>	
<p>Activité A5 : Recruter et préparer 10 interprètes et 10 ressources humaines qui donneront la formation sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'une coopérative.</p> <p>Date de début : 15 janvier 2018 Date de fin : 16 avril 2018 Durée : 13 semaines</p>	<p>Tâche T5.1 Lancer un appel d'offres dans les médias disponibles du pays (radio, journaux, internet) afin de trouver 10 apiculteurs et 10 interprètes.</p> <p>Responsables : Comité de gestion</p>
	<p>Tâche T5.2 Passer en entrevue les candidats dans les locaux de la MEFP.</p> <p>Responsables : Comité de gestion</p>
	<p>Tâche T5.3 Rencontrer les 20 candidats retenus et leur faire signer un contrat de travail.</p>

	<p>Responsables : Comité de gestion</p> <p>Tâche T5.4 Offrir une courte formation aux 10 formateurs sur la culture Pygmées Bayaka dans les locaux de la MEFP, le développement durable et la gestion des coopératives.</p> <p>Responsables : Coordinatrice, Coordinateur de la MEFP et Responsables des formations</p>
<p>Activité A6 : Élaborer le contenu et la forme de la formation sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'une coopérative, en tenant compte des besoins mentionnés par les Pygmées Bayaka pendant l'activité 2.</p> <p>Date de début : 17 avril 2018 Date de fin : 8 mai 2018 Durée : 3 semaines</p>	<p>Tâche T6.1 Réunir les 10 formateurs dans les locaux de la MEFP afin qu'ils élaborent un plan de formation, en présence des 10 interprètes pour les initier au sujet.</p> <p>Responsables : Ingénieur forestier formé en apiculture, spécialiste en développement durable, socio économiste, gestionnaire comptable et les formateurs généraux</p> <p>Tâche T6.2 Imprimer les documents qui résument l'essentiel de la formation, pour les formateurs qui en laisseront un exemplaire dans chacune des communautés.</p> <p>Responsables : Personnel administratif de la MEFP</p>
<p>Activité A7 : Louer ou acquérir le matériel nécessaire à la formation.</p>	<p>Tâche T7.1 Contacter les responsables afin de connaître les exigences matérielles nécessaires à la formation.</p> <p>Responsables : Gestionnaire de projet</p>

<p>Date de début1 : 2 janvier 2018 Date de fin1 : 23 janvier 2018 Durée1 : 3 semaines</p> <p>Date de début2 : 17 avril 2018 Date de fin2 : 22 mai 2018 Durée2 : 5 semaines</p>	<p>Tâche T7.2 Acheter le matériel nécessaire à la formation. (Dont 10 ruches pour la formation, les autres seront achetées en A10)</p> <p>Responsables : Personnel administratif de la MEFP</p>
	<p>Tâche T7.3 Louer le matériel nécessaire à la formation.</p> <p>Responsables : Personnel administratif de la MEFP</p>
<p>Activité A8 : Former pendant 11 semaines les 1000 apprentis apiculteurs pygmées Bayaka sur les techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'un commerce.</p> <p>Date de début : 23 mai 2018 Date de fin : 8 aout 2018 Durée : 11 semaines</p>	<p>Tâche T8.1 Donner la formation en apiculture dans la 1re préfecture et évaluer de façon hebdomadaire les connaissances acquises. Les formateurs ajusteront les formations en fonction du résultat des évaluations hebdomadaires.</p> <p>Responsables : Formateurs généraux</p>
	<p>Tâche T8.2 Donner la formation en apiculture dans la 2e préfecture et évaluer de façon hebdomadaire les connaissances acquises. Les formateurs ajusteront les formations en fonction du résultat des évaluations hebdomadaires.</p> <p>Responsables : Formateurs généraux</p>
	<p>Tâche T8.3 Donner la formation en apiculture dans la 3e préfecture et évaluer de façon hebdomadaire les connaissances acquises. Les formateurs ajusteront les formations en fonction du résultat des évaluations hebdomadaires.</p> <p>Responsables : Formateurs généraux</p>
	<p>Tâche T8.4 Donner la formation en apiculture dans la 4e préfecture et évaluer de façon hebdomadaire les connaissances acquises. Les formateurs ajusteront les formations en fonction du résultat des évaluations hebdomadaires.</p> <p>Responsables : Formateurs généraux</p>

Composante 3 : Production et vente de miel	
<p>Activité A9 : Faire fabriquer 10 000 ruches à barres supérieures par des « grands noirs » menuisiers, qui seront distribuées dans les 40 communautés pygmée Bayaka.</p> <p>Date de début : 23 juin 2018 Date de fin : 21 janvier 2019 Durée : 28 semaines</p>	<p>Tâche T9.1 Recruter le nombre de menuisiers nécessaire parmi les grands noirs vivant à proximité de chacun des villages pygmées.</p> <p>Responsables : Comité de gestion et Comité des parties prenantes et des bénéficiaires</p>
	<p>Tâche T9.2 Réunir un apiculteur et un menuisier afin de déterminer le matériel nécessaire à la fabrication des ruches.</p> <p>Responsables : Comité de gestion et Comité des parties prenantes</p>
	<p>Tâche T9.3 Achat du matériel nécessaire à la fabrication des ruches et livraison aux menuisiers.</p> <p>Responsables : Personnel administratif de la MEFP et chef de projet</p>
	<p>Tâche T9.4 Fabrication des ruches.</p> <p>Responsables : Comité de gestion</p>
<p>Activité A10 : Installer 10 000 ruches à barres supérieures au total dans les 40 communautés pygmées Bayaka, en tenant compte du fait que chaque pygmée apiculteur doit s'occuper de 10 ruches.</p> <p>Date de début : 3 décembre 2018 Date de fin : 27 avril 2019 Durée : 20 semaines</p>	<p>Tâche T10.1 Prise de possession des ruches dans chacune des communautés.</p> <p>Responsables : Chefs d'équipe et Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>
	<p>Tâche T10.2 Réunir chaque coopérative avec au moins un formateur général afin de décider de l'endroit où seront installées les ruches.</p> <p>Responsables : Chefs d'équipe et Formateurs généraux</p>

	<p>Tâche T10.3 Installation des ruches aux endroits appropriés.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>
	<p>Tâche T10.4 Attirer les essaims d'abeilles afin de favoriser une colonisation rapide des ruches.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>
<p>Activité A11 : Récolter des rayons de miel à la saison sèche et à la saison humide, donc deux fois durant la dernière année du projet.</p> <p>Date de début : 15 avril 2019 Date de fin : 25 mars 2020 Durée : 45 semaines</p>	<p>Tâche T11.1 Acheter les contenants (bidons) qui serviront au stockage, au transport et à la vente des rayons de miel.</p> <p>Responsables : Personnel administratif de la MEFP et chef de projet</p>
	<p>Tâche T11.2 Surveillance et entretien des ruches tout au long de la récolte.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>
	<p>Tâche T11.3 Récolter le miel à la saison sèche.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>
	<p>Tâche T11.4 Récolter le miel à la saison humide.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>
	<p>Tâche T11.5 Stocker le miel et élaborer un registre déterminant les quantités de miel produites par chacune des coopératives.</p> <p>Responsables : Chefs d'équipe et Apiculteurs (pygmées Bayaka)</p>

<p>Activité A12 : Préparer la mise en marché du miel produit.</p> <p>Date de début1 : 8 septembre 2019 Date de fin1 : 15 septembre 2019 Durée1 : 1 semaine</p> <p>Date de début2 : 25 janvier 2020 Date de fin2 : 29 janvier 2020 Durée2 : 1 semaine</p>	<p>Tâche T12.1 Transport du miel généré par les ruches communes et les ruches personnelles des apiculteurs vers les points de vente, dans les marchés locaux.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>
<p>Activité A13 : Mettre en marché le miel produit au prix de 2000 CFA pour chaque kilogramme de miel.</p> <p>Date de début1 : 28 septembre 2019 Date de fin1 : 9 novembre 2019 Durée1 : 6 semaines</p> <p>Date de début2 : 25 janvier 2020 Date de fin2 : 7 mars 2020 Durée2 : 6 semaines</p>	<p>Tâche T13.1 Vendre le miel.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p> <p>Tâche T13.2 Après le premier mois de vente, diviser les revenus générés proportionnellement aux quantités de miel produit par chaque coopérative, et ceux qui reviennent personnellement aux apiculteurs.</p> <p>Responsables : Comité des parties prenantes et des bénéficiaires, Comité de gestion, Chef d'équipe, Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>
<p>Activité A14 : Récolter des rayons de miel à la saison sèche et à la saison humide, donc deux fois durant la dernière année du projet.</p> <p>Date de début : 15 avril 2020 Date de fin : 9 novembre 2020 Durée : 34 semaines</p>	<p>Tâche T11.3 Récolter le miel à la saison sèche.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p> <p>Tâche T11.4 Récolter le miel à la saison humide.</p> <p>Responsables : Apiculteurs (Pygmées Bayaka)</p>

4.2 Dimension temps

Nous avons estimé la durée de nos activités à 36 mois au total. Elles vont démarrer avec la présentation du projet le 2 janvier 2018 et se poursuivent jusqu'au 15 décembre 2021, date de sa clôture. Nos activités consistent à la réalisation de 14 tâches dont chacune correspond à un extrait précis. L'ensemble de ces extraits va donner corps à notre résultat final.

Notons que parmi ces 14 activités, nous en avons quatre (4) d'une importance majeure. La première est le recrutement de formateurs expérimentés. Elle commence le 15 janvier au 14 avril 2018. Ensuite, nous aurons trois (3) autres grandes activités auxquelles nous porterons une attention particulière à leurs exécutions. Il s'agit de l'installation des ruches, la récolte de miel et la commercialisation. L'activité d'installation va prendre 28 semaines pour être exécutée. Les deux dernières activités les plus importantes durent respectivement 20 et 45 semaines chacune et se prolongeront sur 76 semaines pour la dernière saison de récolte. Le projet sera clôturé le 15 décembre 2021. Les pygmées assumeront alors, de manière autonome, la poursuite des activités. Toutefois, ils pourront continuer à bénéficier des conseils de l'organisation dans leurs activités.

4.2.1 Diagramme de Gantt (ANNEXE 2)

Activité	Durée (semaines)	Prédécesseurs	Date de début prévue	Date de fin prévue

Tableau 4.2.1 : Estimation de la durée et ordonnancement des activités

Activité A1	7	-	2 janvier 2018	20 février 2018
Activité A2	12	A1	8 janvier 2018	14 avril 2018
Activité A3	11	A2	21 février 2018	9 mai 2018
Activité A4	4	A2 A3	12 mai 2018	9 juin 2018
Activité A5	13	A3	15 janvier 2018	16 avril 2018
Activité A6	3	A5	17 avril 2018	8 mai 2018
Activité A7	3	A5	2 janvier 2018	23 janvier 2018
	5		17 avril 2018	22 mai 2018
Activité A8	10	A7	23 mai 2018	1 ^{er} aout 2018
Activité A9	28	-	23 juin 2018	21 janvier 2019
Activité A10	20	A10	2 décembre 2018	24 avril 2019
Activité A11	45	A11	15 avril 2019	25 mars 2020
Activité A12	1	A12	8 septembre 2018	15 septembre 2018
	1		25 janvier 2020	29 janvier 2020
Activité A13	6	A13	28 septembre 2019	9 novembre 2019
	6		25 janvier 2020	7 mars 2020
Activité A14	6	A13	28 septembre 2019	9 novembre 2019
	6		25 janvier 2020	15 décembre 2020

4.3. Dimension coûts

Le budget alloué au projet est scindé en deux parties. D'une part, nous avons le budget par activité et d'autre part, le budget par ressource. Ce budget est déterminé en tenant compte des données recueillies sur le terrain. La devise utilisée est en EURO. Toutefois, ce budget est sujet à modification. La contribution de l'organisation en matière salariale est directement amputée du budget. Les détails relatifs aux activités et ressources par rapport au niveau d'effort se trouvent dans l'Annexe 3. Le Budget total se chiffre à

2 484 197 €.

Les salaires du coordonnateur de projet, du chef de projet et du directeur administratif et financier seront fixes pour la durée totale du projet, étant donné qu'ils seront présents à chaque étape du projet et qu'ils pourront être sollicités pour leur aide, à tout moment. Il en va de même pour les trois responsables des formations qui seront pris en charge dès le début du projet.

Comme mentionnée plus haut, la rétribution des apiculteurs pygmées Bayaka se fera par le don de deux (2) ruches à la disposition de chacun. Ils pourront ainsi, soit les utiliser pour leur consommation personnelle et celle de leur famille, soit en vendre eux-mêmes les produits afin de générer un revenu. Le transport des rayons de miel vers le marché le plus près se fera par les apiculteurs eux-mêmes, considérant la faible distance qu'ils auront à parcourir. La MEFP sera à leur disposition en cas de quantité trop élevée de rayons de miel à transport. Étant donné qu'il s'agit d'une situation hypothétique, les frais de ce possible déplacement seront inclus dans les imprévus.

Tableau 4.3.1 : Budget par activités (détails en ANNEXE 3)

Activités	Coûts (Euro)
Composante 1 : Création de quarante coopératives d'apiculture artisanale	
Activité 1 : Présentation du projet (Intérêt et retombées économiques pour les autochtones Bayaka)	8964 €
Activité 2 : Recrutement et formation de 1000 apiculteurs pygmées Bayaka en fonction de leur intérêt à l'activité, de leurs connaissances déjà acquises, de leur motivation à travailler adéquatement et de l'égalité entre les genres.	35216 €
Activité 3 : Former un comité de gestion composé d'un Chef de projet et de trois responsables des formations (un ingénieur forestier formé en apiculture, un spécialiste en développement durable et un gestionnaire-comptable).	741 €
Activité 4 : Former un comité des principales parties prenantes et des bénéficiaires.	20 489 €
Composante 2 : Formations des apprentis apiculteurs	
Activité 5 : Recruter et préparer les 20 ressources humaines qui donneront les trois formations sur la vulgarisation des	1420 €

techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'une coopérative.	
Activité 6 : Élaborer le contenu et la forme des trois formations sur la vulgarisation des techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'une coopérative, en tenant compte des besoins mentionnés par les pygmées Bayaka pendant l'activité 2.	73 176 €
Activité 7 : Louer ou acquérir le matériel nécessaire aux trois formations (Matériel roulant et Banderoles).	261 300 €
Activité 8 : Former pendant 11 semaines les 1000 apprentis apiculteurs pygmées Bayaka sur les techniques d'apiculture moderne, le développement durable et la gestion d'un commerce.	64 657 €
Composante 3 : Production et vente de miel	
Activité 9 : Faire fabriquer 11 000 ruches modernes dont 1000 pour le remplacement, par de « grands noirs » menuisiers, qui seront distribuées dans les 40 communautés pygmées Bayaka.	670 776 €
Activité 10 : Installer 10 000 ruches modernes au total dans les 40 communautés pygmées Bayaka, en tenant compte du fait que chaque apiculteur doit s'occuper de 10 ruches.	Inclus dans l'activité 9
Activité 11 : Récolter des rayons de miel à la saison sèche et à la saison humide, donc deux fois durant la dernière année du projet.	-
Activité 12 : Préparer la mise en marché du miel produit.	-
Activité 13 : Mettre en marché le miel produit au prix de 2000 CFA pour chaque kilogramme de miel.	-
Autres	
Salaire du Coordonnateur de la MEFP (pour la durée totale du projet)	32 929 €
Salaire du Directeur administratif et financier (pour la durée totale du projet)	29 636 €
Salaire du Chef de projet	76 834 €
Salaire Ingénieur apicole Assistant du chef de projet et 2 socio économistes	79 030 €
Technicien SIG	21 343 €

Formateurs	329 290 €
Ressources	Coûts (Euro)
Salaires	973 052 €
Transport(Carburant)	160 254 €
Publicité	52 801 €
Papeterie et Entretien	129 383 €
Matériel et équipement pour le projet	1 032 692 €
Restauration	5336 €
Suivi et évaluation	4116 €
Autres ressources	15 932 €
Clôture du projet	18 294 €
TOTAL COÛT PROJET	2 258 361 €
Imprévu (Maximum 10 % du budget)	225 836 €
	2 484 197 €
Interprètes	274 408 €
Logisticien	27 441 €
Chauffeur	14 818 €
Évaluation	4116 €

Tableau 4.3.2 : Budget par ressources (détails en ANNEXE 3)

BUDGET TOTAL

5. Gestion du projet

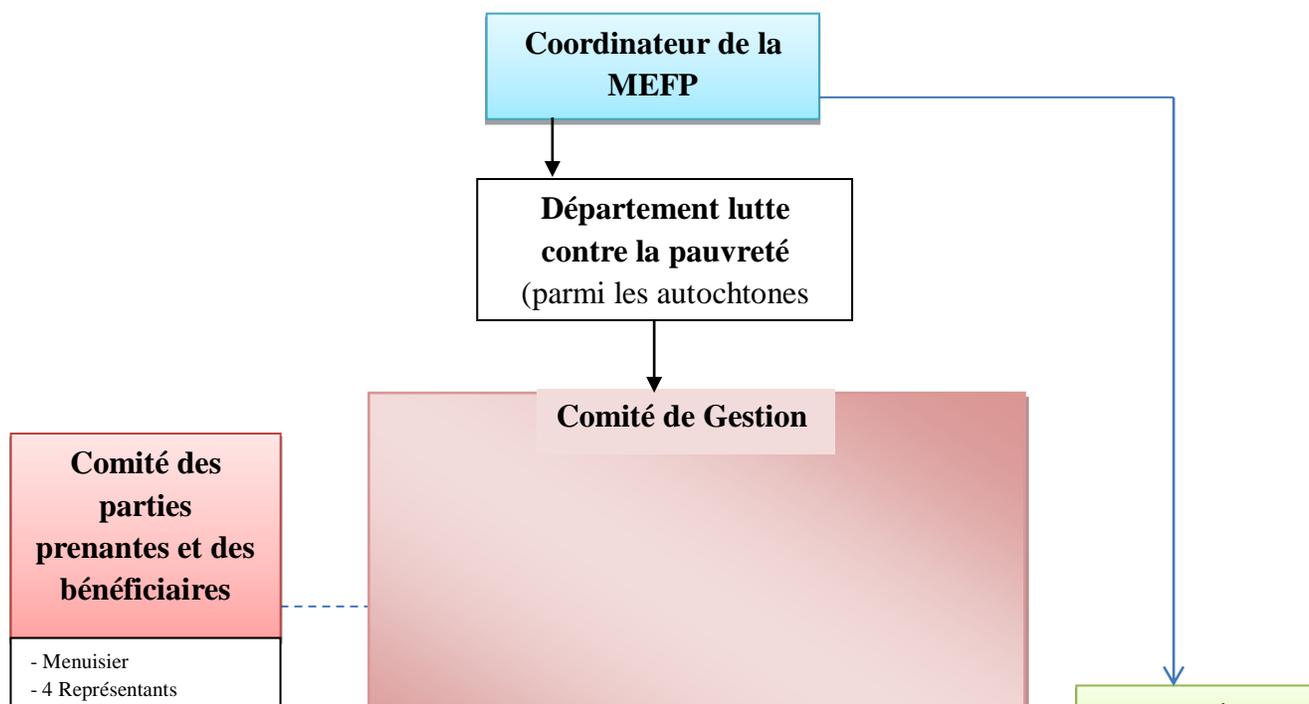
5.1 Structure de projet

La MEFP fonctionne par gestion par projet (voir ANNEXE 4). Le projet apicole vient compléter la liste des projets réalisés sous le département de la lutte contre la pauvreté. Le choix d'une autre structure alourdirait l'efficacité que nous comptons mettre sur le projet apicole au sein de la communauté pygmée Bayaka. Par conséquent, l'équipe de projet est relativement petite, mais se veut efficace.

Au niveau de l'organigramme, le comité de gestion du projet travaille sous l'autorité du coordinateur de la MEFP. Le comité est composé d'un gestionnaire de projet et d'un responsable de la formation, l'ingénieur forestier, spécialiste en apiculture. Sous l'autorité du comité de gestion, il y a les formateurs et les chefs d'équipes dans les 40 communautés des apiculteurs formés. Le coordinateur du projet assure la coordination des activités entre les différents comités, les apiculteurs et les autres intervenants. Un interprète est sous l'autorité du coordinateur et il travaille en étroite collaboration avec les formateurs, les apiculteurs et les autres intervenants si nécessaire.

Ci-dessous l'organigramme du projet rattaché à l'organigramme de l'organisation (ANNEXE 4) au niveau du département de lutte contre la pauvreté parmi les pygmées.

Figure 5.1.1 : Structure organisationnelle du projet d'apiculture artisanale chez les pygmées Bayaka du sud-ouest de la RCA.



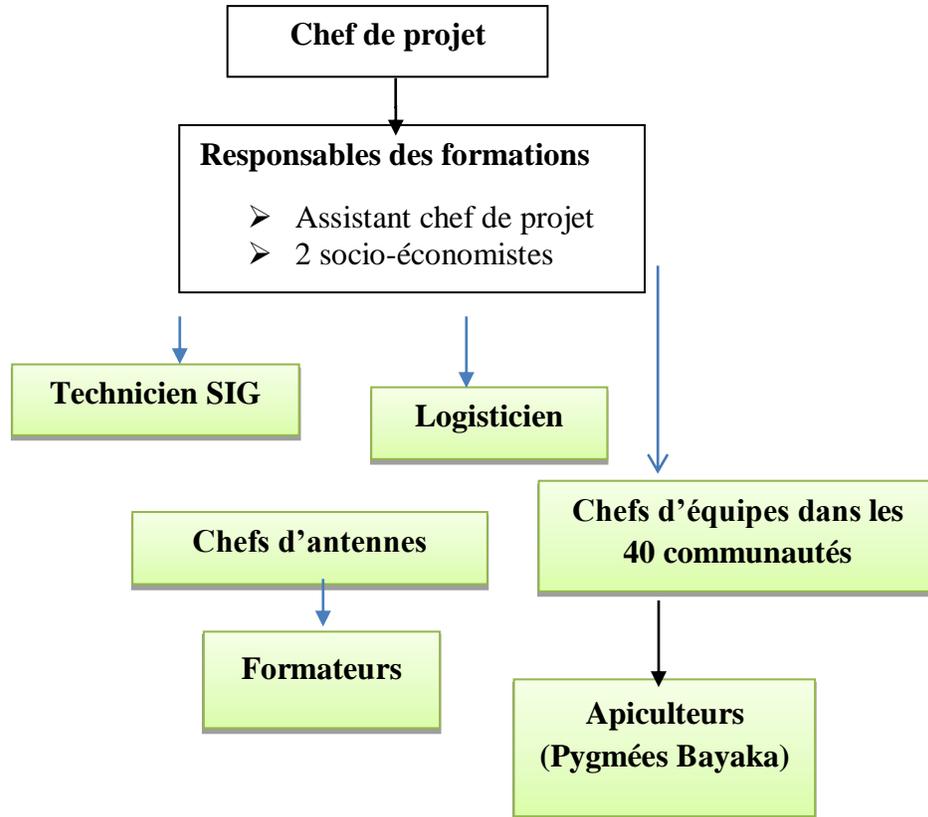


Tableau 5.1.1 : Rôles et responsabilités du projet d'apiculture artisanale chez les pygmées Bayaka en RCA

Coordinateur de la MEFP	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination des activités ; - Assurer la liaison entre divers intervenants;
Chef de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion du projet ; - Ordonner les dépenses; - Mettre en place l'équipe de projet; - Coordonner les activités de l'équipe de projet ; - Gérer le climat de travail et faciliter la communication entre les intervenants au projet ; - Convoquer et diriger les réunions; - Effectuer un suivi régulier de l'avancement du projet et rédiger les rapports d'étapes et le rapport final ; - S'assurer du respect des spécifications techniques du projet, des limites budgétaires et du respect des délais ; et alerter le comité mixte sur les difficultés nécessitant un réaménagement des ressources affectées.
Responsables des formations (3)	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter les formateurs; - Former les formateurs; - Rédiger le contenu de la formation; - Encadrer la formation;
Formateurs (10)	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la préparation du contenu de la formation; - Participer à la confection des documents pédagogiques; - Donner la formation aux apiculteurs; - Évaluer les apiculteurs;
Chefs d'équipes dans les 40 communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer et motiver les apiculteurs; - Vérifier si les tâches sont bien accomplies; - Rendre des comptes au coordinateur;
Apiculteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Subir la formation en apiculture; - Pratiquer l'apiculture; - Élever les abeilles; - Collecter les miels;
Comité des parties prenantes et des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les revenus générés; - Réaliser certaines activités connexes
Interprètes (10)	<ul style="list-style-type: none"> - Traduire la communication orale entre les pygmées et les autres intervenants (non pygmées)
Technicien en Système d'information géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter les données géographiques sur les 40 communautés

	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre les coordonnées géographiques des ruches - Réaliser la cartographie des zones d'intervention
Logisticien (1)	<ul style="list-style-type: none"> - S'occuper du matériel destiné au projet - Gérer et suivre les moyens roulants affectés aux employés
Chef d'antennes (2)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les activités des formateurs (animateurs communautaires) et des apiculteurs dans les deux préfectures sous sa direction - Rendre compte régulièrement au chef de projet

5.2 Mécanismes de suivi

En vue de bien surveiller l'état d'avancement de notre projet, nous avons prévu de procéder à un suivi continu de l'ensemble de nos activités. Ce mécanisme de suivi nous permettra de déterminer les correctifs à apporter pour mieux gérer les ressources du projet de même que l'échéance des activités et la qualité de nos extrants. Par conséquent, nous avons prévu de réaliser un suivi tous les six (6) mois pour bien maîtriser l'évolution des tâches. Le coordonnateur du projet sera responsable de ce travail. Il se portera sur les personnes travaillant sur le projet, les activités, le budget, les livrables livrés ou en cours d'exécution et l'échéance qui a été fixée au départ pour chaque tâche. Au total, nous aurons donc quatre (4) suivis en cours d'exécution ainsi qu'un suivi final après la clôture du projet.

Le suivi du personnel va s'effectuer par des discussions avec le responsable des ressources humaines. Y a-t-il eu des retards fréquents, des absences, des démissions, est-ce que les rôles sont bien compris et remplis ? Pour cela, nous allons demander au chef de projet de fournir les documents attestant l'engagement de ces personnes et leur présence dans les lieux de travail de manière à ce que nous puissions assurer la vérification des informations recueillies.

Ensuite, le suivi des activités consistera en un contrôle de ces dernières selon le calendrier établi au départ. Nous voudrions nous assurer sur le rythme de l'exécution du travail en même temps que sur le rendement attendu des uns et des autres. Un intérêt particulier devra être mis sur les formations, de même que la fabrication des ruches. Donc le responsable de chaque activité sera tenu de faire des comptes rendus détails au coordonnateur du projet lors des suivis.

Enfin, un suivi budgétaire sera effectué sur ce qui est déjà réalisé afin de mieux considérer la couverture budgétaire restante. La collecte de l'originale de toutes les factures et la vérification des chèques émis à la disposition du chef de projet ou aux responsables des différentes activités nous mèneront à une vérification des dépenses jusque-là effectuées. En plus, le service des finances fournira les états financiers actualisés de la période faisant l'objet du suivi. Nous effectuerons le parallélisme avec le budget initial de chaque activité pour juger du niveau des dépenses globales par rapport à

l'avancement des travaux. Nous vérifierons en même le matériel acquis disponible, et ses normes de qualité.

Le même processus sera répété à la fin du projet puis la production de rapport d'étape et final que nous présentera à la direction de l'organisation. Le coordonnateur du projet rédigera les rapports. Ils seront à usage interne pour le reste de l'exécution du projet par rapport à ce qu'il faudra améliorer ou revoir dans la planification. En plus, la haute hiérarchie aura en même temps ce rapport d'étape avec les recommandations du gestionnaire du projet.

Tableau 5.2.1 : Cadre de mesures de la performance

APICULTURE ARTISANALE	BUDGET GLOBAL 808 800 CAD	DURÉE 2 ANS ET 3 MOIS	DIRECTEUR DU PROJET			
Résultats escomptés	Indicateurs	Source de données	Cible	Technique de collecte	Fréquence	Responsable
Impact	- Pourcentage de pygmées vivant avec – de 1 \$/jour. Revenu moyen chez les pygmées ciblés.	Document stratégique de réduction de la pauvreté de la RCA	85 % de pygmées vivant avec + 2 \$ /jour	Recensement	1 fois (fin du projet)	Chef de projet
Effets	- Nombre de coopératives implantées dans les 40 communautés	Revue des documents légaux attestant leur existence et le personnel de chaque coopérative	95 % de coopératives installées et opérationnelles	Récupération des documents administratifs	4 fois	Chef de projet
A 01 : Présentation du projet	- Nombre de pygmées Bayaka dans chaque communauté ayant assisté à la présentation orale du projet	Liste de présence	100 %	Consultation de la feuille de présence	1 fois	Chef de projet
A 02 : Recrutement de 1000 apiculteurs	- Pourcentage d'hommes et de femmes des 40 communautés voulant devenir apiculteur.	Liste des pygmées recrutés	100 %	Consultation de documents	1 fois	Chef de projet
A 03 : Formation du comité de gestion	- Nombre d'années d'expérience en gestion de projets et dans chacune des compétences propres à chacun des membres du comité.	Document officiel de la nomination des membres du comité	100 %	Consultation de document	1	Chef de projet

Résultats escomptés	Indicateur de performance	Source	Cible	Technique de collecte	Fréquence	Responsable
A 04 : Formation du comité des Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de membres pour chaque groupe ciblé de parties prenantes qui prennent part au comité. - Nombre de réunions du comité. 	Document officiel attestant la nomination des membres du comité Procès-verbaux des réunions.	100 % des membres	Consultation du document	1	Chef de projet
A 05 : Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hommes et de femmes recrutés pour donner les trois formations. - Nombre d'années d'expérience dans le domaine de la formation donnée. 	Liste des candidats retenus pour la formation	100 % de formateurs et formatrices expérimentées.	Vérification des dossiers de candidature et contrats d'embauche	1	Chef de projet
A 06 Elaboration des programmes de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de thématiques des formations. 	Curriculum des programmes de formation	100 % du programme et 100 % pygmées lettrés en Aka	Vérification des modules de formation	2	Responsable de formation
A 07 : Location ou acquisition de matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de chaises. - Nombre total de ruches servant aux formations - Nombre de documents fournis en langue Aka. 	Reçus ou facture de location	100 % du matériel commandé	Observation directe et décompte du matériel	1	Chef de projet
A 08 : Dix semaines de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures effectuées par les formateurs 	Listes de pointage des formateurs	100 % des heures de formation	Consultation des listes de pointage des formateurs	4 fois	Chef de projet
A 09 : 10 000 ruches fabriquées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de ruches fabriquées. - Pourcentage de « grands noirs » ayant pris part au projet par la fabrication des ruches. 	Bons de livraison Nombre de ruches livrées	1000 ruches disponibles	Consultation de bons de livraison	2	Chef de projet

Résultats escomptés	Indicateurs de performance	Source	Cible	Technique de collecte	Fréquence	Responsable
A 10 : 10 000 ruches installées	- Nombre total de ruches par communauté selon le nombre d'apiculteurs. - Nombre total de ruches sans défaillance installées.	Visite de terrain	95 % de ruches installées	Compte rendu de visite de terrain	2	Chef de projet
A 11 : Récolte de rayons de miel	Quantité de miel récolté par les pygmées Bayaka de chaque communauté à la fin de la 2e récolte.	Fiches de récolte.	80 % de la récolte prévue	Fiches de récolte	1 fois tous les 6 mois	Chef de projet
A 12 : Préparation la mise en marché du miel produit.	Nombre de bidon, de femmes et d'hommes pour la vente Nombre de VTT pour le transport	Consultation de documents	100 % de bidons 50 % d'hommes et 50 % de femmes 100 % de VTT	Décompte	2	Chef de projet
A 13 : Mise en marché	Revenus générés de la vente du miel dans chacune des 40 communautés pygmées Bayaka, à la fin du premier mois sur le marché.	Recettes versées aux 40 coopératives	75 % du miel mis sur le marché vendu pour le premier mois	Vérification des recettes	1	Chef de projet

5.3 Mécanismes d'évaluation

Les évaluations de notre projet seront réalisées par un évaluateur externe, afin d'en garantir l'objectivité. Elles seront au nombre de deux (2) et traiteront des éléments suivant : la pertinence du projet, son efficacité ainsi que son efficience, son impact social et économique sur la société Bayaka et pour finir, sa durabilité.

La première évaluation sera effectuée à la clôture du projet. Cette évaluation sera faite en présence de M. Sitamon, le coordinateur de projet de la MEFP, qui agira également ici à titre d'interprète de la langue Bayaka, afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence du processus. Celle-ci visera à apprécier l'exécution des activités, notamment des trois (3) formations dispensées, à mesurer l'implication des villages pygmées concernés, c'est une condition essentielle à la durabilité du projet, à apprécier le niveau de satisfaction des parties prenantes, à apprécier la viabilité économique des extrants du projet, en se fiant

notamment aux bénéfices observés lors des deux (2) premières récoltes. Cette première évaluation bénéficiera à l'ensemble des parties prenantes et un rapport sera également transmis aux bailleurs de fonds.

L'autre évaluation, de nature rétrospective, sera réalisée trois (3) ans après la clôture du projet. Cette évaluation sera menée selon les mêmes modalités que l'évaluation de clôture de projet, toujours en compagnie de Mr Sitamon. Les critères d'évaluations seront également les mêmes que ceux précités. Celle-ci permettra d'apporter un certain recul au succès du projet, d'en apprécier davantage la durabilité, en identifiant par exemple les effets et les impacts, prévus et imprévus, du projet qui ressortiront à moyen terme (3 ans après la fin du projet). Cette évaluation bénéficiera davantage à la MEFP qu'aux bailleurs de fonds, puisqu'elle permettra possiblement de bonifier des projets de même nature, en dégagant des enseignements tirés de ce projet en apiculture ou, de faire émerger des idées de nouveaux projets.

5.4 Clôture officielle du projet

Le présent projet sera officiellement clôturé lors d'une cérémonie qui visera notamment à remercier l'ensemble des parties prenantes du projet. C'est à l'occasion de cette cérémonie, organisée par le coordinateur de la MEFP et à laquelle seront conviés l'ensemble des acteurs clés du projet ainsi qu'un représentant des principaux partenaires, que sera remis le rapport d'évaluation de fin de projet. C'est à l'occasion de cette cérémonie de clôture que le transfert de propriété sera fait aux pygmées qui auront alors la gestion totale de leurs activités. Toutefois, la MEFP compte les accompagner par des conseils et de l'assistance au besoin.

Références

Articles et rapports scientifiques

- Beaudet, P. Haslam, P. et Schafer, J. 2008. Introduction au développement international, Genre et développement. Ottawa : les Presses de l'Université d'Ottawa. Ontario. 507p.
- DSRPII. Document stratégique de la lutte contre la pauvreté (2011-2015), réduction de l'extrême pauvreté. République centrafricaine. 199p.
- Nations Unies. 2013. Résolution 2121(2013) du conseil de sécurité. République centrafricaine. Département de l'information. Service des informations et des accréditations. New York. Disponible en ligne au <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2013/CS11144.doc.htm>.
- Sitamou, S-J. 2006. Les Ba'aka de la réserve spéciale de Dzanga-Sangha : situation actuelle (démographie, contraintes, recommandations). Ministère des eaux, forêts, chasse & pêche, chargé de l'environnement. République centrafricaine. 35p.

Sites Internet

- (AFD ; 2013). L'AFD en République centrafricaine. Disponible en ligne au <http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-afr/republique-centrafricaine>. [consulté le 22/10/2013]
- (CIA ; 2013). « The World Factbook ». Disponible en ligne au <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ct.html>. [consulté le 15/10/2013]
- (FAO ; 2013). République centrafricaine. Disponible en ligne au <http://www.fao.org/countryprofiles/index/fr/?iso3=CAF>. [consulté le 22/10/2013]
- (OIT ; 2013). Convention n° 169. Disponible en ligne au <http://www.ilo.org/indigenous/Conventions/no169/lang--en/index.htm>. [consulté le 12/11/2013]
- (PAM ; 2013). Programme alimentaire mondial. Disponible en ligne au <http://fr.wfp.org/>. [consulté le 22/10/2013]
- (PNUD ; 2013). Réduction de la pauvreté, Centrafrique. Disponible en ligne au <http://www.cf.undp.org/pauv.htm>. [consulté le 22/10/2013]
- (USAID ; 2013). Central African republic. Disponible en ligne au <http://www.usaid.gov/central-africa-republic>. [consulté le 22/10/2013]

Revues

OHADA. Article du 15 février 2011. Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives. Disponible en ligne au [http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/Acte Uniforme OHADA cooperatives.pdf](http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/Acte_Uniforme_OHADA_cooperatives.pdf)

ANNEXE 1 : Présentation de la MEFP

BREVE PRESENTATION DE LA MEFP

La **MAISON DE L'ENFANT ET DE LA FEMME PYGMEES (M.E.F.P)** est née le 15 octobre 2000 à l'initiative Madame SITAMON Anne-Marie, qui a vécu huit ans avec son mari et ses six enfants en forêt parmi les Pygmées aka/Baraka du village LONDO, dans le sud-ouest de la République centrafricaine, précisément dans la Sous-préfecture Bambio. Ce sont les conditions de vie précaire et misérable menée par les pygmées de cette localité sous la domination de leurs cohabitants non pygmées, généralement appelés « bilo » en langue aka et « Grands-Noirs » en français qui ont poussé madame SITAMON à créer la MEFP.

Elle a été enregistrée au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique sous le n°158/MISP.CAB.SG.DGAT.DAPA.SAP du 26 novembre 2001 et reconnu ensuite par Décision n° 10 du 09 février 2004 du même Ministère. Enfin par arrêté n°00103/09, elle a reçu l'agrément du Ministère du plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale en qualité d'Organisation Non Gouvernementale (ONG).

Son slogan est : « Si tu attends d'être riche pour aider les autres, tu n'aideras jamais »

BUT

La M.E.F.P a pour but la promotion du bien-être social, économique, et culturel des Pygmées en général, des enfants et des femmes pygmées en particulier.

OBJECTIFS

Les objectifs de M.E.F.P sont :

- Défendre et promouvoir les droits et la culture des Pygmées ;
- Promouvoir la gestion durable de l'environnement des pygmées ;
- Promouvoir l'éducation et la formation des pygmées ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé et à la lutte contre le VIH-SIDA en milieu pygmée ;
- Promouvoir les microprojets de développement en faveur des pygmées.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DE LA MEFP

-  **Droit de l'homme et droits spécifique des peuples autochtones :** Information, sensibilisation et formations des autochtones pygmées et communautés locales forestières cohabitant avec eux sur les droits de l'homme en général et les droits spécifiques des peuples autochtones ;

- ✚ **Négociation et lobbying** : Accompagnement des communautés autochtones et locales des forêts dans les processus de négociation et lobbying relatifs à la prise en compte de leurs humains fondamentaux en général et particulièrement à leurs droits d'accès, d'utilisation et de contrôle de leurs ressources forestières ;
- ✚ **Gouvernance forestière** :
 - **Suivi des Accords de Partenariat Volontaires (APVIFLEGT) relatif au commerce légal** du bois signé entre l'Union Européenne et la RCA en vue de la meilleure prise en compte des droits peuples autochtones et les communautés locales des forêts ;
 - **Cartographie participative des terroirs des autochtones (pygmées) et des communautés locales des forêts** en vue d'utiliser les résultats pour sensibiliser les décideurs à prendre en compte leurs droits y relatifs ainsi qu'aux ressources naturelles qu'ils regorgent ;
 - **Vulgarisation du code forestier, de l'environnement** et autres textes pertinents nationaux et internationaux au sein des communautés autochtones et locales des forêts ;
 - Contribution à l'élaboration des outils de mise en œuvre de la politique forestière en RCA ;
- ✚ **Suivi du processus national lié au changement climatique en général et particulièrement à la Réduction des Emissions du à Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD)** ;
- ✚ **Education** : Appui à la scolarisation des enfants autochtones et à l'alphabétisation de leurs parents;
- ✚ **Santé et lutte contre le VIH-SIDA** : Education sanitaire, soins ambulants et dotation des structures sanitaires ouvrant en milieu pygmée en médicaments et petits matériels médicaux ;
- ✚ **Traduction** des instruments juridiques autres documents pertinents pour les autochtones ;
- ✚ **Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire** en milieu autochtone ;
- ✚ **Etudes et articles sur les problématiques touchant les peuples autochtones.**

LES LIEUX D'INTERVENTION DE LA MEFP

- ✚ Préfecture de l'OMBELLA M'POKO
- ✚ Préfecture de la LOBAYE
- ✚ Préfecture de la SANGHA-MBAERE
- ✚ Préfecture de la MAMBERE-KADEI

QUELQUES REALISATIONS PERTINENTES DE L'ORGANISATION

 **Etudes et Consultances ;**

- ❖ *ETUDES DE CAS SUR LA REPRESENTATION DES MINORITES ET PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (Novembre 2010) ;*
- ❖ *ETUDE : PARC NATIONAL DE MBAERE BODINGUE : CONTRIBUTION DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES ET DE LA SOCIETE CIVILE CENTRAFRICAINE POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (Mai 2011) ;*
- ❖ *Etude de la législation de la République centrafricaine au vu de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux (Février 2012) ;*
- ❖ *RAPPORT SUR LA SITUATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DES FORETS DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (Janvier 2009) ;*
- ❖ *RAPPORT D'ETUDE SUR L'AGOUVERNANCE FORESTIERE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2008)*
- ❖ *Rapport des « Peuples autochtones » de la RCA au Forum International des Peuples autochtones D'Afrique Centrale (Avril 2007) ;*
- ❖ *Rapport de consultation : Les BA'AKA DE LA RESERVE SPECIALE DE DZANGA-SANGHA : SITUATION ACTUELLE (Démographie, Contraintes, Recommandations) (Avril 2006) ;*
- ❖ *Rapport des sessions de formation des pairs éducateurs pygmées en communication sur le VIH-SIDA dans la Lobaye (Octobre 2005) ;*

 Formation de 40 membres de la société civile dont 3 autochtones sur les droits des peuples autochtones (2009) ;

 Formation des autochtones pygmées vivant dans les Aires Protégées de Dzanga-Sangha (APDS) et que les membres de l'Association autochtone de ladite zone, l'UCB (Union des Communautés BaAka de Yobe-Sangha) sur la Convention 169 de l'OIT ainsi que sur d'autres instruments traitant des droits spécifiques des peuples autochtones (2010-2011) ;

 Appui juridique aux membres des communautés autochtones BaAka des APDS (2010-2011) ;

 Formation de 4 animateurs en droits de l'homme dans les villages Bakota et Moloukou dans la commune de MOBOMA dans la Sous-préfecture de MBAIKI et formation des membres des communautés autochtones et locales desdits villages sur les droits de l'homme et droits spécifiques des peuples autochtones (2009) ;

 Accompagnement des communautés autochtones et locales vivant autour du parc Mbaéré-Bodingué en vue des négociations avec les administrateurs du Parc National Mbaéré-Bodingué, les autorités des communes forestières, les exploitants forestiers et les autorités du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche à Mbaiki dans le cadre d'un atelier de présentation de leurs

cartes participatives réalisées pendant le Projet de Cartographie participative dans le Bassin du Congo, composante RCA ;

- ✚ Contribution au développement du manuel de procédures d'attribution des forêts communautaires ;
- ✚ Formation de 10 juristes environnementaux et placement de 4 d'entre eux au sein des communautés dans les préfectures de la Lobaye et la Sangha-Mbaéré (2011) ;
- ✚ Développement et traduction en sango à la demande de WWF-RCA de deux recueils textes juridiques portant : 1) sur les droits civiques et autres droits généraux pertinents pour les peuples autochtones et communautés locales et 2) sur les Obligations et droits relatifs à l'accès aux espaces et aux ressources naturelles ;
- ✚ Traduction de la Convention 169 de l'OIT en sango et en yaka/aka ;
- ✚ Traduction de la Déclaration des Nations unies sur les Droits des peuples autochtones en sango ;
- ✚ Alphabétisation : 854 autochtones Bayaka de 2003 à 2011 ;
- ✚ Formation de 15 membres de la MEFP comme formateurs relais en communication sur le VIH-SIDA ;
- ✚ Formation de 100 paires éducateurs pygmées en communication sur le VIH-SIDA (2005)
- ✚ Cartographie participative : 5000 membres des communautés locales et autochtones vivant autour du Parc Mbaéré Bodingué ont été informés et formés sur leurs droits relatifs à l'accès, au contrôle et à l'utilisation de leurs forêts et des ressources qu'elles contiennent ; 20 facilitateurs de cartographie, 6 techniciens SIG, 100 cartographes locaux, 54 ambassadeurs des communautés locales et autochtones formés, et 16 cartes participatives réalisées ;
- ✚ Formation et placement de 3 animateurs pour préparer les communautés à s'impliquer sur dans la mise en œuvre du processus APV-FLEGT ;
- ✚ Mise en valeur de 8 hectares de parcelles de gnetum en phase de domestication dans trois communautés autochtones Bayaka ;
- ✚ Mise en service d'une école primaire pour les enfants autochtones à Bakota (niveau : CI au CEI) ;
- ✚ Dons d'outils agricoles et de semence ;
- ✚ Dons de médicaments et fournitures scolaires aux villages Moloukou,

MOYENS DE LA MEFP

I. Moyens humains

- ✚ La MEFP dispose de 22 employés de tous profil : Ingénieurs forestiers, Juristes, Sociologues, Gestionnaire comptables et comptables, Techniciens en système d'information géographiques (SIG), Infirmières et Techniciennes de santé, Conseillers et superviseurs de programmes d'alphabétisation, des animateurs de classes d'alphabétisation, animateurs en droits de l'homme, formateurs relais en communication sur le VIH-SIDA, linguistes et traducteurs

2. Moyens matériels

- ✚ Un terrain de 150 m sur 78 m pour la construction de son siège ;
- ✚ 4 voiture tout terrains ;
- ✚ Un laboratoire de cartographie ;
- ✚ Une vingtaines de GPS
- ✚ Une quinzaine de motos dont 10 cross
- ✚ Une douzaine d'ordinateurs
- ✚ Quatre imprimantes
- ✚ Un réseau internet
- ✚ Un système alternatif d'alimentation en énergie performant

PARTENARIAT

La MEFP travaille en partenariat les institutions, organisations internationales, et réseaux nationaux et internationaux suivantes :

1. Institutions nationales

- ❖ Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
- ❖ Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
- ❖ Ministère du plan
- ❖ Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Bonne Gouvernance
- ❖ Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) ???

2. Institutions internationales

- ❖ L'Union Européenne
- ❖ Le PNUD (Programme de Petites Subvention/PPS)
- ❖ FIDA
- ❖ OIT
- ❖ MPIDO

3. Organisations internationales

- ❖ Rainforest Foundation UK
- ❖ FERN
- ❖ WELLGROUNDED
- ❖ WWF-RCA

4. Réseaux nationaux

- ❖ GDRN
- ❖ REPALCA

5. Réseaux internationaux

- ❖ CAUCUS D'ACCRA

- ❖ CAUCUS DU BASSIN DU CONGO
- ❖ CRN

ANNEXE 3 : Budget détaillé par activité (Fichier Excel)

ANNEXE 4 : Factures pro-forma

ANNEXE 5 : Documents juridiques

ANNEXE 6 : Structure organisationnelle de la MEFP

